VILLE DE LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbaux des Séances

TOME LIV

ANNÉE 1925

TABLEAU

des Conseillers municipaux dans l'ordre des suffrages obtenus

Élections des 30 Novembre et 7 Décembre 1919

MM.

1. Delory, Gustave-Emile.
2. Saint-Venant, Charles-Eugène.
3. Verhaeghe, Désiré-Marie.
4. Bardou, Paul-Marie.
5. Guelton, Victor.
6. Moithy, Gaston-Achille-Léopold.
7. Carlier, Pierre-Joseph.
8. Goudin, Georges-Gustave.
9. Masson, Georges-Louis.
10. Beaurepaire, Fernand-Charles.
11. Dhilly, Gaston-Léon.
12. Willems, Gaston-Léon.
13. Salengro, Roger-Henri.
14. Ragheboom, Auguste-Valentin.
15. Doyennette, Edouard-Georges.
16. Coussement, Charles-Louis.
17. Creton, Fleury-Aimé.
18. Ghesquière, Arthur-Marceau.

MM.

19. Deneubourg, Auguste.
20. Cramette, Léon-Eugène.
21. Mullier, Gustave-Désiré.
22. Coolen, Richard-Alexandre.
23. Lallau, Julien-René.
24. Courouble, Arthur-Armand.
25. Bauche, Alfred-Florent.
26. Dhoossche, Maximilien-Fidèle.
27. Dujardin, Marcel (*).
28. Cnudde, Henri-Charles.
29. Darragus, Jules-Léon.
30. Vandenberghe, Edmond-Alfred.
31. Girardin, Paul.
32. Martin, Philippe-Paul-Emile.
33. Lobert, Henri-Médard (*).
34. Bosier, Alfred-Charles.
35. Peeters, Louis-Gustave.
36. Bondues, Désiré-Louis-Joseph.

(*) Démissionnaire.

39127

N° 1

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

SESSION LÉGALE

Séance du Mardi 3 Février 1925

Conseil municipal : Pages

Vœux. — Caisse d'avances aux Communes 73
Services des Sapeurs-Pompiers organisés par les villes 73
Délégations. — Liste du Jury pour 1925 45
Souscriptions. — Monument Jules Guesde à Roubaix 62
Subventions. — Foire commerciale de Lille en 1925 33

Baux :

Locations temporaires de terrains communaux. — Homologation 7
Locations. — La Salpêtrière. — Divers 46
Rue de Fives, 87. — Bataille 61

Contentieux :

Autorisations d'ester contre Carlier. — Réquisition d'immeubles. — Pourvoi en cassation 33
contre Ringo. — Réquisition de logement 36
Transaction. — Deruelle 37
Règlement d'indemnité. — Services municipaux. — Accident. — Matériel. — Ducoulombier. 20
Règlement d'indemnité. — Accident matériel. — Lévi 54

Fêtes :

Pages

Foire commerciale. — Subvention 33

Administrations diverses :

Guerre. — Dérasement de la fortification. Quatrième lot. — Remboursement de cautionnement. Graticola 30

Allocations militaires. — Avis 54

Bâtiments communaux :

Entretien. — Travaux de tapisserie. — Marché Vicart 9

Assurances. — Accident matériel. — Règlement. — Lévi 54

Règlement Ducoulombier 20

Accidents corporels des ouvriers bûcherons. — Avenant 8

Palais des Beaux-Arts. — Travaux de réfection et de remise en état. — Réception définitive des quatrième huitième et dizième lots 9

Salle de spectacles. — Réfection du chauffage central. — Réception des travaux. 11

Institut de Chimie. — Remise en état. — Quatrième lot. — Couverture — Réception définitive. Lycée Fénelon. — Réfection du Service d'eau chaude. — Réception des travaux. . 9 11

Ecole maternelle, rue Guillaume-Tell. — Règlement de mitoyenneté 27

Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. — Réfection du clocher. — Réception définitive des travaux. 12

Abattoirs. — Travaux de remise en état de bâtiments divers. — Réception définitive . . 27

Chalet de nécessité, place Saint-Martin — Démolition 52

Immeubles :

Achat de dommages de guerre à Neuville-Saint-Vaast — Modifications 56

Avance sur dommages de guerre, rue du Curé Saint-Sauveur, 8 — Admission en recettes. 12

Achats. — Adolphe-Casse, 11 (rue). — Quiévreux-Braillon 13

Béthune, 68 (rue de). — Masse-Meurisse 34

Bourdeau, 38 (rue du). — Vandervliet Lieppe 14

Etaques, 13, 15, 17 (rue des) et Cour Sauvage. — Modifications 28

Long-Pot, 183 (rue du). — Biot-Madoux 13

Molinel, 63, 65 (rue du). — Carette 50

Roubaix, 8 (rue de). — Dispense de purge 17

Tournai (rue de) et Cour Malines — Castelain 50

Pages

Échanges. — Valenciennes, 2-4 (rue de). — Gronier-Mazelier 42
— 6-8 (rue de). — Salembier-Cordonnier. 35
— 13 (rue de) et rue de Maubeuge, 21-23-25-27-29-31. — Cocard. 55
— (rue de), Cité Saint-Clément. — Deryckère. 41
— 22 (rue de) et rue Jean-Jaurès 23 et 25. — Cocard 57
Echanges avec les domaines. — Terrain des fortifications. — Central téléphonique. — Prise en possession. 18
Rue de Tournai, 38, cour du Vert-Lion contre rue du Vieux Marché-aux-Moutons. — Missiaen. 43
Ventes. — Arbres sur la fortification. 31

Promenades et jardins :

Accidents corporels des ouvriers bûcherons. — Assurance. — Avenant. 8

Voirie :

Chemin vicinal d'intérêt commun N° 147 (rue du Faubourg-des-Postes). — Modification d'alignement 30
Chemin vicinal ordinaire N° 7 (rue Eugène-Jacquet). — Modification d'alignement . . . 31
Chalet de nécessité, place Saint-Martin. — Démolition. 52

Emprises :

Canalisation rue du Bas-Jardin, 4. — Transfert Roger 50
Descentes de cave. — Dalles en verre. — Basse, 35 (rue). — Trappe de cave. — Transfert Morseau, 5 francs. 50
Carnot, 2 (boulevard). — Dalles en verre. — Transfert Scheerer, 135 francs. . . . 50
Monnaie, 45 (rue de la). — Descente de cave. — Transfert Courdant, 20 francs . . 50
Saillies sur les alignements. — Brûle-Maison, 131 (rue). — Persienne. — Transfert. — Compagnie Générale du Textile. 50
Nationale, 60-62 (rue). — Persienne. — Maison Jeanne-d'Arc, 200 francs. 48
Masséna, 5 (rue). — Devanture. — Fruchart, 30 francs. 48
Général De Wett (rue du). — Seuil. — Priem, 10 francs 48
Travaux confortatifs. — Flandre, 24 (rue de). — Transfert Ferlier, 10 francs 50
Marquises. — Molinel (rue du). — Veuve Lœvensohn, 1.320 francs 48
Banderolles, écussons, enseignes, tableaux. — Augustins, 8 (rue des). — Virleux 50
Bouchers, 11 (rue des) — Etablissements Torillon. 49

Pages

Masséna, 8 (rue). — Coll 49
Nationale, 84 (rue). — Duchemin 49
Patiniers, 20 (Place des). — Blohern, 150 fr. 48
Patiniers, 20 (Place des). — Blohern, 16 fr. 48
Sébastopol (Place). — Pourrez 49
Monorail. — Jeanne-Maillotte, 20 (rue). — Transfert Lelong 50
Lampes, lanternes. — Béthune, 16 (rue de). — Grandel, 20 fr. 48
Rihour, 14 (Place). — Bourgois, 10 fr. 48
Solférino (rue). — Collin, 10 fr. 48
Vieux-Marché-aux-Moutons, 49 (rue du). — Bidault, 10 fr. 48
Baraquements. — Béthune, 43 (rue de). — Flavigny. Suppression. 49
Béthune, 46 (rue de). — Barbaza. Suppression 49
— 53 (rue de). — Dumont. Suppression. 49
— 55 (rue de). — Poussin. Suppression. 49
— 57 (rue de). — Billiau. Suppression 49
— 79 (rue de). — Flavigny. Suppression 49
— 81, (rue de). — Gellez. Suppression 49
Bois-Blancs, 283 (rue des). — Neesse, 1 fr. 48
Camille-Desmoulins, 132 (rue). — Houte, 1 fr.. 48
Fabre-d'Eglantine, 47 (rue). — Huzler, 1 fr. 48
Four-à-Chaux (rue du). — Ridez, 1 fr 48
Esquermes, 136 (rue d'). — Delfosse. Suppression 49
Necker, 26 (rue). — Selosse, 1 fr. 48
Paris, 11-13 (rue de). — Cattebèke. Suppression 49
Paris, 39 (rue de). — Matrau. Suppression 49
Priez, 22 (rue du). — Duhamel et Scrive. Suppression 49
Tournai, 46 (rue de). — Devynck. Suppression 49
Vieux-Marché-aux-Cheveaux, 18. — Lestoquoy. Suppression 49
Wazemmes, 144 (rue de). — Maes, 1 fr. 48
Pompes mesureuses d'essence. — Artois, 43 (rue d'). — Carpels. Suppression 49
Rihour 25 (place). — Reybrouck. Suppression. 49
— 25 (place). — Reybrouck. Remboursement 50
Divers. — Clef, 27 (rue de la). — Leprêtre. — Surélévation de maison. — Transfert, 5 fr. 50
Curé-Saint-Sauveur, 14-16 (rue du). — Prise de courant. — Ducretet et Coupleux. Transfert, 1 fr 50
Meuniers, 3 (rue des). — Clôture. — Dumortier. — Transfert, 5 fr. 50
Moselle (boulevard de la). — Appareil de décharge. — Grande Brasserie, 300 fr. . 48
Royale, 106 (rue). — Cheminée d'extension. — Allard. — Transfert, 5 fr 50

Pages

Propreté publique :

Salaires des ouvriers. — Augmentation 60

Bibliothèque :

Bibliothèque communale. — Renouvellement des marchés. 62

Théâtres :

Exploitation. — Saisons 1925-26. — 1926-27 — 1927-28. — Cahier des charges 64
Décors. — Conservation. — Molière 26

Enseignement technique :

Ecole Baggio. — Achats de machines-outils. — Marchés divers 53
Ecole pratique de jeunes filles. — Fourniture de denrées. — Marchés divers. 47

Enseignement primaire :

Sourds-Muets, Aveugles. — Bourse. — De Rycke Denise. 61

Assistance :

Hospitalisés dans les sanatoria 71
Familles nombreuses. 66
Femmes en couches 67
Vieillards, infirmes et incurables. — Assistance à domicile 65
Hospitalisation 64

Bureau de Bienfaisance :

Main levée d'hypothèques à Lille, rue Saint-Etienne, 37 25
La Madeleine 29
Aliénations. — Rue de Wagram, 3. 24
Rue de Wagram, 7 et 9. 24
Rue d'Eylau, 4 à 8 24
Rue Léon-Gambetta, 229. 24

Hospices :

Budgets primitifs de 1924 et 1925 23
Budget additionnel pour 1924. 23
Aliénation à La Madeleine 22

Pages

Recettes :

Cotes irrécouvrables. — Admission en non-valeur 20
Avance sur dommages de guerre. — Rue du Curé-Saint-Sauveur, 8. — Admission en recettes.

Dépenses :

Crédit supplémentaire. — Contributions des biens communaux 37

Alimentation :

Abattoirs. — Locations de locaux 19

Distribution d'eau :

Fourniture de désincrustant « Le Willam's ». — Marché Bez Casimir. 15
Canalisation. — Rue du Vieux-Marché-aux-Poulets. — Modification. 16

Cimetières :

Plaques commémoratives aux victimes de la guerre. — Fourniture. — Marché Morel. . . 58
Concessions gratuites. — Victimes de la guerre 38
Oscar Petit. 38
Rétrocession de concession. — Leroux Bernard 39

Sapeurs-Pompiers :

Caisse de secours. — Veuve Marcy. 52
Caisse des retraites. — Admissions. 16

Services municipaux :

Personnel. — Conseil de discipline. — Désignation des délégués 62
Fonctionnaires non titularisés. — Pension de retraites 59
Personnel ouvrier. — Assurance. — Accidents corporels aux ouvriers bûcherons. — Avenant 8
Fournitures diverses. — Impressions. — Marché Dhoossche. 63
Machines à écrire. — Marché Underwood 47

Caisse des Retraites :

Quatrième direction. — Veuve Haeuw 40
Police. — Veuve Thelliez 21
Octroi. — Lesaffre Emile 32

Gratifications. — Secours. — Indemnités :

Octroi. — Lesaffre Emile. 32
Personnel ouvrier. — Dhennin Louis. 39

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le mardi 3 février 1925, à 20 heures, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance légale, à l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. Saint-Venant, Adjoint.

Présents : MM. Saint-Venant, Carlier, Masson, Beaurepaire, Dhilly, Salengro, Ragheboom, Coussement, Creton, Ghesquière, Deneubourg, Cramette, Mullier, Coolen, Lallau, Courouble, Bauche, Dhoosche, Cnudde, Darragus, Vandenberghe, Girardin, Martin, Bosier, Peeters, Bondues.

Excusés : MM. Delory, Verhaeghe, Bardou, Guelton, Moithy, Goudin, Willems, Doyennette.

Le Conseil désigne M. Salengro comme Secrétaire pendant la session légale.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Messieurs,

4464
—
Locations temporaires de terrains communaux
—
Homologation
—

En exécution de la délibération du Conseil municipal en date du 10 novembre 1896, nous soumettons à votre homologation les locations de terrains communaux ci-après, accordées pour une année et renouvelables par tacite reconduction :

1° M. Raffestin Jean, 325 m², rue du Faubourg-des-Postes, loyer annuel 32 50

2° MM. Van den Ostende et Dehuy, 833 m² 16, rues Jeanne-d'Arc et Renan, loyer annuel. 3.332 64

3° Œuvre lilloise des jardins ouvriers, 2.968 m², chemin des Elites, loyer annuel 296 80

4° MM. Dethandt Edouard, 64 m², rues Gavarni et Guillaume-Tell, loyer annuel 6 40

5° Dally Maximilien, 255 m², rue du Faubourg-des-Postes, loyer annuel. 25 50

6° M. Loez Georges, 154 m², rue du Bourdeau, 15 et 17, loyer annuel . . . . . 616 »

7° M. Hazebrouck Paul, 40 m², rue Bernard-Palissy, loyer annuel . . . . . 140 »

8° M. De Backker Camille, 255 m², rue de la Convention, loyer annuel 25 50

9° M. Moroy-Jonville, 143 m², rue de la Convention, loyer annuel 14 30

10° M. Beane Daniel, 143 m², rue de la Convention, loyer annuel 14 30

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4465
—
Assurances
—
Accidents corporels des ouvriers bûcherons
—
Avenant
—

MESSIEURS,

Les ouvriers bûcherons de la ville sont assurés contre les accidents corporels par la Compagnie « l'Union Industrielle et Agricole du Nord », suivant police N° 1609 en date du 17 novembre 1897, renouvelable tous les dix ans par tacite reconduction.

Les indemnités dues en cas de sinistre, basées sur un salaire journalier de 4 francs, ne correspondent plus aux nécessités actuelles.

En conséquence, nous vous prions, d'accord avec votre 1re Commission, de nous autoriser à passer avec la Compagnie « l'Union Industrielle », les avenants nécessaires pour que les indemnités éventuelles soient versées sur un salaire moyen de 20 francs par jour.

La prime annuelle à payer résultant de cette augmentation, serait de : 700 francs non compris les frais.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4466
—
Bâtiments communaux
—
Travaux de tapisserie
—
Marche
—

Dans votre séance du 14 septembre 1924, vous avez approuvé un marché passé avec M. Vicart, tapissier, 67, rue Meurein, pour l'exécution de travaux de tapisserie jusqu'au 31 décembre 1924. D'accord avec votre 2me Commission, nous soumettons à votre approbation un nouveau marché passé avec cet entrepreneur pour l'année 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4467
—
Institut de Chimie
Remise en état
—
4e lot — Couverture
—
Réception définitive
—

Le 3 décembre 1923 il était procédé à la réception définitive des travaux de l'Institut de Chimie, exécutés en vertu de l'adjudication du 27 juin 1922, sauf pour le quatrième lot (couverture), par suite d'un désaccord avec l'entrepreneur au sujet du décompte des travaux.

Ce décompte ayant été accepté par l'entrepreneur, il a été procédé à la réception définitive le 8 décembre 1924.

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2e Commission, d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte des travaux s'élevant à la somme de 3.913 fr. 75. Le montant de l'adjudication, rabais déduit, était de 7.793 fr. 48.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4468
—
Palais des Beaux-Arts
—
Travaux de réfection et de remise en état
—
Réception définitive des 4e, 8e et 10e lots

Le 10 janvier 1925, une Commission composée de MM. Guelton, Adjoint au Maire, Doyennette et Lallau, Conseillers municipaux, s'est transportée au Palais des Beaux-Arts à l'effet de procéder à la réception définitive des

travaux de réfection et de remise en état, en vertu de l'adjudication du 22 juin 1920 et marché de gré à gré du 11 septembre 1920.

La Commission ayant reconnu que les travaux avaient été exécutés conformément aux projets présentés, a décidé d'en prononcer la réception.

Nous donnons ci-dessous le montant des dépenses faites par rapport aux prévisions :

Pour le quatrième lot, la dépense primitive était de	52.024 14
Augmentée par délibération du 26 août 1923, d'une somme de	16.889 »
Total	68.913 14

La même délibération décidait en outre de confier à l'entrepreneur de ce lot, la réfection des planchers autour des bouches de chaleur et de ventilation, soit une dépense de . . . . . 57.430 »

Enfin, vous avez, dans votre séance du 14 septembre 1924, porté le montant total de ces entreprises à . . . . . 176.000 »

Les décomptes font ressortir une dépense de :

Pour la première partie, de	127.541 48
Pour la deuxième partie, de	49.030 01
Pour le huitième lot, la dépense primitive était de	74.632 24
Le décompte général, de	46.682 96

Par délibérations du Conseil municipal en date des 17 décembre 1923 et 17 février 1924, l'entrepreneur de ce lot fut chargé de la fourniture et de la pose dans la nouvelle chaufferie, de portes, châssis, rampes, échelles en fer, garde-corps, passerelles.

Dépense évaluée à	26.400 »
Décompte des travaux	25.239 37
Pour le dixième lot, la dépense primitive était de	107.865 45
Le montant du décompte est de	108.406 45

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2e Commission, d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes des travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS

4469
—
Salle de spectacles
—
Réfection du chauffage central
—
Réception de travaux
—

Nous vous soumettons le procès-verbal de réception définitive des travaux de réfection du chauffage de la salle de spectacles, exécutés par la Société Anonyme des Etablissements Courtaud, Garnier, Gil et Cie, en vertu de leur marché de gré à gré du 9 avril 1923.

Ce marché comportait des travaux à forfait s'élevant à 6.800 francs, et des travaux en régie, primitivement évalués à 4.500 francs. Dans votre séance du 27 avril 1924, vous avez approuvé un supplément de dépenses de 336 fr. 94, portant le montant des travaux en régie à 4.836 fr. 94.

D'accord avec votre 2e Commission, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception, d'approuver le décompte définitif de ces travaux et de décider que le solde des dépenses sera prélevé sur l'article 52 du budget ordinaire de 1924.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4470
—
Lycée Fénelon
—
Réfection du service d'eau chaude
—
Réception de travaux
—

D'accord avec votre 2e Commission, nous soumettons à votre approbation le procès-verbal de réception définitive des travaux de réfection du service d'eau chaude du lycée Fénelon, exécutés par MM. Vandenbossche et Cie, en vertu de leur marché du 20 mars 1923, pour la somme forfaitaire de 7.500 francs, et nous vous demandons de décider que le solde des dépenses sera prélevé sur l'article 52 du budget ordinaire de 1924.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4471
—
Église St-Pierre-St-Paul
—
Réfection du clocher
—
Réception définitive des travaux
—

Le 5 janvier 1925, une Commission composée de MM. Guelton, Adjoint au Maire, Doyennette et Lallau, Conseillers municipaux, s'est transportée à l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à l'effet de procéder à la réception des travaux de réfection du clocher, en vertu du marché de gré à gré du 6 novembre 1923, passé avec M. Tiercelin, entrepreneur, avenue de la Bretagne, 26.

La Commission ayant reconnu que les travaux avaient été exécutés conformément aux conditions du marché, a décidé d'en prononcer la réception.

Nous demandons, d'accord avec votre 2e Commission, de vouloir bien homologuer les procès-verbaux de cette réception et d'approuver le décompte des travaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4472
—
Avance sur dommages de guerre
—
Rue du Curé-St-Sauveur, 8
—
Admission en recette
—

MESSIEURS,

Aux termes d'un acte reçu par Me Fournier, notaire à Lille, le 9 octobre 1922, la ville a acquis de M. Alphonse Delefosse, un immeuble sis à Lille, rue du Curé-Saint-Sauveur, 8, et les dommages de guerre y afférents.

Le Crédit National nous avise qu'un ordre de paiement de 2.500 francs No 527.721 en obligations décennales de la Défense Nationale vient d'être émis en faveur de la ville, à titre d'avance sur les dits dommages.

Ce paiement se décompose comme suit :

Valeur nominale	2.500 fr.
Valeur nette	2.414 46
Espèces	85 54
Montant du paiement	2.500 »

Nous vous proposons d'admettre en recette la somme de 2.500 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4473
—
Achat
Rue Adolphe-Casse
—

La Ville a acquis dernièrement de M. Gruson une propriété sise rue de Lannoy et dénommée « Château Barrois ».

Une partie du terrain sis à Lille, rue Adolphe-Casse, 11, forme enclave dans le parc de cette propriété. Cette enclave pourrait être gênante lors de l'utilisation par la Ville de la propriété « Barrois ».

La Commission du nouveau plan a émis un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Quiévreux-Brallion, propriétaires, une promesse de vente moyennant un prix de 65 francs le mètre carré.

Ce terrain d'une superficie de 102 mètres carrés environ est repris au cadastre, section D N° 596 p1e, un arpentage en déterminera la surface exacte.

Le prix de vente serait payé après accomplissement des formalités de purge.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour du paiement du prix.

La vente sera réalisée, aux frais de la Ville, par-devant Me Fontaine, notaire à Lille.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant fera l'objet d'un crédit de 7.600 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4474
—
Achat
rue du Long-Pot, 183
—

La Commission du Nouveau Plan a donné un avis favorable à l'acquisition par la Ville d'un terrain, sis rue du Long-Pot, 183, nécessaire pour la réalisation du plan d'extension de la Ville.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Biot-Madoux une promesse de vente.

Le terrain est acquis pour sa contenance cadastrale de 131 mètres carrés, moyennant un prix fixé à forfait à 15.000 francs.

L'entrée en jouissance par la Ville aura lieu le jour du paiement du prix. Ce prix ne sera payé qu'après accomplissement des formalités de purge.

La vente sera réalisée par-devant Me Senlis, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 24 du budget extraordinaire de 1925, « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4475 — *Achat Rue du Bourdeau, 38* —

La Commission du Nouveau Plan a donné un avis favorable à l'acquisition par la Ville d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété sise rue du Bourdeau, 38, reprise au cadastre, section B, Nos 1436, 1437 et 1438, et destinée à être incorporée dans la voie publique lors de l'élargissement de la dite rue du Bourdeau.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Vandervliet-Lieppe une promesse de vente.

Cette parcelle d'une surface de 75 mètres carrés environ serait vendue au prix de 80 francs le mètre carré ; un arpentage en déterminerait la surface exacte.

Au cours des travaux de reconstruction, les propriétaires feraient remblayer convenablement les parties de caves se trouvant sous le terrain cédé.

Aucun droit de voirie, pour l'occupation, durant la reconstruction de l'immeuble de la portion de terrain cédée, ne serait réclamé par la Ville, mais toute occupation du domaine public actuel donnerait lieu à l'application des redevances prévues au Code des Arrêtés municipaux.

La vente serait réalisée, par-devant Me Fournier, notaire à Lille, aux frais de la Ville.

Le prix de vente serait réglé après accomplissement des formalités de purge.

L'Administration municipale adresserait avec avis favorable et sans délai à M. le Préfet du Nord, la demande de construire qui serait présentée.

La Ville ferait exécuter, à ses frais, tous les travaux de mise en état de viabilité de la rue Nouvelle, notamment ceux de pavage et d'aqueduc, M. et Mme Vandervliet supporteraient uniquement les frais d'établissement de trottoir.

Nous soumettons cette promesse de vente à votre approbation et vous demandons de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

Nous vous prions en outre de décider que la dépense en résultant : principal et frais, sera prélevée sur les crédits inscrits pour la reconstitution foncière de la Ville.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4476
—
Distribution d'eau
—
Fourniture de désincrustant
—
Marché
—

Le marché de gré à gré pour la fourniture de désincrustant le « Willam's », passé avec M. Casimir Bez, 19, avenue Parmentier, Paris, expire le 28 février, nous vous demandons, d'accord avec votre 2me Commission, de vouloir bien renouveler ce marché pour une durée de une année, à dater du 1er mars 1925.

La dépense fixée approximativement à seize mille francs (16.000 francs), serait imputée sur les crédits ordinaires du service des eaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4477
—
Distribution d'eau
—
Canalisations Rue du Vieux-Marché-aux-Poulets
—
Modification
—

Le nouveau tracé de la rue Anatole-France (ancienne rue du Vieux-Marché-aux-Poulets) et la construction sous cette voie d'un grand collecteur, ont amené des modifications dans le réseau des canalisations d'eau.

Une canalisation principale de 400 millimètres de diamètre et des canalisations secondaires de 125 et 100 millimètres ont dû être sectionnées ou abandonnées.

Les dépenses de remise en état et l'installation de nouvelles canalisations peuvent être évaluées à :

25.000 francs pour la fourniture de tuyaux et accessoires.

6.000 francs pour la pose.

D'accord avec votre 2e Commission, nous vous proposons de décider que la fourniture des fontes et l'exécution de la pose seront faites par les entrepreneurs adjudicataires du service des eaux pour ces deux entreprises, le montant de leur adjudication étant, le cas échéant, augmenté en conséquence. Les dépenses seraient imputées sur le crédit ouvert pour la reconstitution foncière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4478
—
Sapeurs-Pompiers
—
Pensions de retraite
—

Nous avons l'honneur de vous soumettre les demandes de pension de retraite formées par les sapeurs-pompiers :

Muselet Auguste-Victor, né le 26 février 1874, à Lille, sergent-fourrier, ayant vingt-cinq ans de service.

Delannoy Victor, né le 23 novembre 1874, à Lille, clairon, ayant vingt-cinq ans de service.

Marchal Charles-Maurice, né le 21 avril 1872, à Mirecourt, sergent, ayant vingt-cinq ans de service.

Letombe Adolphe-Emile, né le 7 juin 1873, à Lille, caporal, ayant vingt-cinq ans de service.

Delpierre Henri-Louis, né le 1er décembre 1873, à Lille, caporal, ayant vingt-cinq ans de service.

Des certificats médicaux constatant l'impossibilité pour ces hommes de continuer leur service, la Commission spéciale a reconnu leurs droits à la retraite.

Conformément à l'article 5 du règlement de la Caisse des retraites, nous vous proposons de fixer :

à 600 francs la pension du sergent Muselet, à partir du 1er janvier 1925.
à 540 francs la pension du clairon Delannoy, à partir du 1er janvier 1925.
à 600 francs la pension du sergent Marchal, à partir du 1er janvier 1925.
à 570 francs la pension du caporal Letombe, à partir du 1er janvier 1925.
à 570 francs la pension du caporal Delpierre, à partir du 1er juillet 1924.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4479
—
Achat
—
Rue de Roubaix, 8
—
Dispense de purge
—

Dans votre séance du 14 septembre 1924, vous avez homologué la promesse de cession gratuite, au profit de la ville, par M. et Mme Milleville, d'une parcelle de terrain de 0 m² 95 dm², à prendre dans une propriété sise à Lille, rue de Roubaix, 8, en vue de la réalisation de l'alignement de cette voie publique.

Nous vous prions, en raison de la modicité de la valeur du terrain cédé (100 francs environ), de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale sur cette opération immobilière.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4480
—
Echange avec les Domaines
—
Terrain des fortifications
—
Central téléphonique
—
Prise de possession
—

Aux termes de votre délibération du 14 septembre 1924, approuvée le 10 novembre 1924, vous nous avez autorisé à céder à l'Etat, à titre d'échange, une parcelle de terrain d'une contenance, d'après mesurage, de 4.261 mètres carrés, située dans les fortifications aux abords de la rue Boitelle et sur laquelle l'Administration des Postes a l'intention d'ériger un bureau central téléphonique.

En contre-échange, l'Etat cède à la ville un terrain de 2.000 mètres carrés sis à proximité de la gare Saint-Sauveur, terrain que l'Etat s'était réservé dans la convention du 31 mars 1921 pour être utilisé par l'Administration des Postes.

Il a été convenu, en outre, que l'Etat paiera pour le surplus du terrain qui lui est cédé, soit à concurrence de 2.000 mètres carrés, un prix calculé sur la base de 5 francs le mètre carré, et le reste, soit 261 mètres carrés, un prix de 50 francs le mètre carré.

Nous sommes d'accord sur tous ces points avec l'Administration des Postes, mais les formalités préliminaires à la passation de l'acte d'échange sont nombreuses et dureront au moins une année, d'après renseignements pris dans le service compétent.

L'Administration des Postes ne pouvant attendre un temps aussi long, sans qu'il en résulte une grande perturbation dans le fonctionnement de ses services, sollicite l'autorisation de prendre dès maintenant possession du terrain qui lui est destiné, de façon qu'elle puisse commencer immédiatement ses travaux.

Comme il s'agit en l'espèce d'un ouvrage d'intérêt général et dont l'utilité et l'urgence se font tout particulièrement sentir, nous estimons qu'il y a lieu de donner satisfaction à la demande qui nous est adressée.

Nous vous proposons, en conséquence, tout en poursuivant le plus rapidement possible la réalisation de l'échange en cours, d'autoriser l'Administration des Postes à prendre possession dès maintenant et gratuitement du terrain de 4.261 mètres carrés ci-dessus plus amplement désigné.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4481
—
Abattoirs
—
Location de locaux
—

Nous avons reçu diverses demandes de location de locaux situés aux Abattoirs, émanant de :

1° Mme Veuve Hautecœur, demeurant à Lille, rue du Fresnes, 3 *bis*, pour la petite triperie N° 11, moyennant un loyer annuel de 1.800 francs, à partir du 1er février 1925.

2° M. Arthur Hennion, tripier, demeurant à Lille, rue du Chemin de fer, N° 9, pour la grande triperie N° 1, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs, à partir du 1er février 1925.

3° M. Charles Becker, demeurant à Lille, rue Sainte-Catherine, 78, pour la boyauderie N° 1 (deux chaudières), moyennant un loyer annuel de 2.700 francs à partir du 1er février 1925.

4° M. Charles Becker, demeurant à Lille, rue Sainte-Catherine, 78, pour le petit grenier à fourrages N° 50, moyennant un loyer annuel de 81 fr. 90, à partir du 1er février 1925.

5° M. Auguste Grouzet, demeurant à Lille, rue des Stations, 97*bis*, pour la grande triperie N° 5, moyennant un loyer annuel de 3.000 francs, à partir du 1er février 1925.

6° M. A. Lorette, demeurant à Lille, rue Saint-Sébastien, 36, pour la boyauderie N° 2, moyennant un loyer annuel de 4.500 francs, à partir du 1er avril 1925.

Toutes ces locations seraient faites pour trois années, à compter des dates sus-indiquées ; elles seraient résiliables par les deux parties à l'expiration de chaque année d'occupation à charge d'un préavis d'un mois et par écrit donné à cet égard.

Les locataires des triperies et boyauderies s'engageraient en outre à ne traiter dans les dits locaux que des issues provenant de l'Abattoir de Lille, à peine de résiliation immédiate, à quelque époque que ce soit, des baux qui leur seraient consentis.

Nous vous prions d'accueillir favorablement ces demandes et de nous autoriser à passer les conventions nécessaires.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4482
—
Services municipaux
—
Accident
—
Bicyclette du vérificateur Blas
—
Règlement d'indemnité
—

Le 9 avril 1924, une voiture appartenant à M. Ducoulombier, dépositaire des « Fromages Gervais », demeurant à Lille, rue Blanche, 53, a écrasé la bicyclette du vérificateur Blas, chargé de l'inspection sanitaire du train de marée en gare de Lille.

Cette bicyclette a été endommagée et les dégâts occasionnés ont été évalués à 200 francs.

La Compagnie « La Prévoyance » dont l'agence particulière est à Roubaix, 10, rue des Fabricants, nous a fait connaître par l'intermédiaire de M. Delanghe, son agent général, qu'elle était prête à nous rembourser le montant des dégâts.

Nous vous prions, en conséquence, d'admettre en recette ladite somme de 200 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4483
—
Cotes irrécouvrables
—
Admission en non-valeur
—

Le Receveur municipal vient de nous faire parvenir un état de cotes irrécouvrables, susceptibles d'être admises en non-valeur. Elles concernent les produits budgétaires ci-après :

Locations de propriétés communales :

Exercice 1914	35.77
— 1915	395 67
— 1916	395 69
— 1917	289 53
— 1918	197 87
— 1919	32 98
— 1924	5.560 27
	6.907 78

Locations à l'Abattoir. — Exercice 1924		20 »
Droits de place. — Exercice 1924 :		
Marché du Concert	78 »	
Marché de Fives	85 80	
Marché aux légumes	432 »	
Marché de Wazemmes	397 80	
		993 60
Droits de voirie. — Exercice 1924 :		
Terrasses de cafés	259 50	
Bow-windows	22 »	
Constructions	72 80	
Etalages	160 75	
Occupations	4 50	
Voitures	122 »	
		641 55
Produit de la distribution des eaux. — Exercice 1924		462 40
Redevances annuelles. — Exercice 1924		9.108 »
Location de salles. — Exercice 1924		1.900 »
Remboursement des frais de transports de malades. — Exercice 1924		39 50
Remboursement de frais médicaux. — Exercice 1924		30 »
Recettes accidentelles. — Exercice 1924		60 »
Total		20.162 83

L'irrécouvrabilité de ces produits ayant été constatée, nous vous prions, Messieurs, d'admettre en non-valeur la somme de vingt mille cent soixante-deux francs quatre-vingt-trois centimes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4484
Liquidation de pension
—
Police
—
Veuve Thelliez Emile

M. Thelliez Emile-Joseph, secrétaire de police de 3e classe, est décédé le 16 décembre 1924, laissant une veuve, la dame Villain Pauline, laquelle sollicite

le règlement de sa pension conformément aux statuts de la Caisse des retraites des Services municipaux.

Entré dans la Police le 20 janvier 1902, M. Thelliez comptait, au moment de son décès : 22 ans, 10 mois et 27 jours de service, avec un traitement moyen de 5.422 fr. 47 pendant les trois dernières années, M. Thelliez aurait pu obtenir une pension de 2.070 fr. 32 calculée comme suit :

Pour 22 ans de service : 22 /60 de 5.422 fr. 47	1.988 23
Pour 10 mois : 10 /12 de 1 /60 de 5.422 fr. 47	75 31
Pour 27 jours : 27 /30 de 1 /12 de 1 /60 de 5.422 fr. 47	6 78
Total	2.070 32

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° Que la dame Villain Pauline est née à Saint-Hilaire-lez-Cambrai, le 15 janvier 1877.

2° Que ladite dame Villain et M. Thelliez ont contracté mariage le 12 août 1907.

3° Que M. Thelliez est décédé le 16 décembre 1924.

Vu le certificat constatant que le mariage n'a pas été dissout par le divorce ni par la séparation.

Vu le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux duquel il résulte que Mme Veuve Thelliez a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 2.070 fr. 32 : 2 = 1.035 fr. 16.

Nous vous prions, Messieurs, de régler la pension de Mme Veuve Thelliez à 1.035 fr. 16 à partir du 17 décembre 1924, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4485
—
Hospices
—
Aliénation à La Madeleine
—

Par délibération du 13 décembre 1924, la Commission administrative des Hospices de Lille a sollicité l'autorisation d'aliéner :

1° Au profit de la Ville de la La Madeleine, moyennant un prix de

134.947 fr. 40, une parcelle de terrain de 3.855 m.² 64 dm.², située dans ladite ville, rue Kléber, et reprise au cadastre, section A, N°s 508 et 510 à 516.

2° Au profit de la Société Anonyme Coopérative « Le Foyer Madeleinois », moyennant un prix de 239.079 fr. 40, une parcelle de terrain de 9.412 m² 50, sise à La Madeleine, rue Kléber, et reprise au cadastre, section A, N°s 505 et 508.

D'accord avec votre 3me Commission, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de ces délibérations, sous réserve que le produit des aliénations sera affecté aux travaux de réparations d'immeubles édifiés sur les terrains en arrentement dont les baux sont arrivés à expiration.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4485 bis
—
Hospices
—
Budgets primitifs de 1924 et 1925
—
Budget additionnel pour 1924
—

Nous avons l'honneur de soumettre à nouveau à votre examen les budgets des Hospices de Lille pour 1924 et 1925, au sujet desquels vous avez précédemment formulé des observations et réserves de principe.

Vos observations ont été longuement développées par une délégation de l'Administration municipale devant M. le Préfet du Nord, au cours d'une réunion à laquelle assistaient des représentants de l'Administration des Hospices.

En fin de compte, la solution suivante fut admise de part et d'autre :

La ville donnerait un avis favorable à l'approbation des budgets des Hospièces, pour 1924 et 1925, sous la réserve expresse que la quote-part de la ville dans les dépenses d'hospitalisation des malades indigents lillois ne serait définitivement fixée qu'à la clôture de l'exercice et après vérification par l'Administration municipale des comptes, appuyés de pièces justificatives, de l'Administration hospitalière.

Sous cette réserve, qui est de nature à sauvegarder les intérêts en présence, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'approbation des budgets primitifs des Hospices pour 1924 et 1925 et du budget additionnel pour 1924.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4486
—
Bureau de Bienfaisance
—
Aliénation Rue de Wagram, 7-9 Rue d'Eylau, 4 à 8
—

MESSIEURS,

Par délibération, en date du 25 octobre 1924, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille a sollicité l'autorisation d'aliéner, par voie d'adjudication publique, sur mise à prix acceptée de 50.910 francs, le domaine direct d'un terrain de 848 m² 50 dm², sis à Lille, rue de Wagram, 7, et 9, et rue d'Eylau, 4 à 8 et repris au cadastre section K, Nos 3686, 3687, 3688, 3689 et 3690.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4487
—
Bureau de Bienfaisance
—
Aliénation Rue de Wagram, 3
—

MESSIEURS,

Par délibération en date du 25 octobre 1924, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille sollicite l'autorisation d'aliéner, par voie d'adjudication publique, sur la mise à prix acceptée de 100 francs le mètre carré, le domaine direct d'un terrain sis à Lille, 3, rue de Wagram, d'une contenance de 80 m² 75 dm², repris au cadastre, section K, No 3.588.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4488
—
Bureau de Bienfaisance
—
Aliénation 229, rue Léon-Gambetta

MESSIEURS,

Par délibération en date du 20 décembre 1924, la Commission administrative du Bureau du Bienfaisance de Lille sollicite l'autorisation d'aliéner amiablement, moyennant un prix de 35.000 francs, le domaine direct d'un

terrain de 77 mètres carrés, sis à Lille, rue Léon-Gambetta, 229, et repris au cadastre, section K, N° 1137.

D'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4489
Bureau de Bienfaisance
—
Mainlevée d'hypothèque
—

Le Bureau de Bienfaisance a, suivant acte reçu par Me Devey, notaire à Lille, le 18 septembre 1920, vendu à M. Charles-Pierre Joas, négociant, demeurant à Lille, 194, rue du Faubourg-de-Roubaix, époux de Mme Berthe-Clotilde Deriberprey, le domaine direct d'une propriété d'une superficie de 52 m² 23 dm², situé à Lille, rue Saint-Etienne, 37, et reprise au cadastre, section I, N° 766.

Cette vente a eu lieu moyennant un prix de 15.000 francs sur lequel M. Joas a payé comptant la somme de 3.000 francs.

En garantie du paiement de la somme de 12.000 francs restant due, inscription d'office a été prise au premier bureau des hypothèques de Lille, lors de la transcription du dit acte, le 30 septembre 1920, volume 35, N° 61.

M. Joas s'est libéré en principal et intérêts du prix de son acquisition, ainsi que le constate un certificat délivré par M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance.

La Commission administrative de cet établissement a, dans sa séance du 20 décembre 1924, décidé de donner mainlevée de l'hypothèque et de consentir la radiation de l'inscription sus-rappelée.

Nous vous proposons, d'accord avec vos 3e et 5e Commissions, d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4490
—
Théâtres
—
Conservation des décors
—

Dans votre séance du 17 juillet 1924, vous avez décidé la création d'un catalogue de décors dont les travaux furent confiés à M. Molière, artiste peintre.

Tous les châssis, frises, toiles de fond, ont été photographiés individuellement, et la confection des albums est en cours. Il ne reste plus que les photographies d'ensemble à prendre sur scène, acte par acte et pour chaque pièce.

Pour que le travail soit utile, il est nécessaire de le compléter par l'adjonction des nouveaux décors et des parties de décors complétées ou réfectionnées.

D'autre part, comme il n'est pas possible de doter chaque pièce d'un décor special, des recherches sont à faire dans les décors existants pour pouvoir jouer certaines pièces avec des parties de décors à prendre dans un certain nombre de pièces.

Ces recherches faites, il sera nécessaire de créer un répertoire donnant la nomenclature des parties de décors à employer avec leurs numéros de série et d'inventaire.

Enfin, la Ville a besoin d'un intermédiaire entre elle et les Directeurs des théâtres, de façon à pouvoir, tout en donnant satisfaction aux demandes de ces directeurs, utiliser les décors au mieux des intérêts de la ville.

Pour l'étude de cette question, l'Administration municipale avait désigné une Commission composée de MM. Bardou, adjoint, Bondues, Conseiller municipal, et Planque, Secrétaire général.

Cette Commission propose la combinaison suivante :

M. Molière serait chargé de l'entretien des décors, des réparations ou retouches à y faire, de la construction de parties de décors, travaux qui lui seraient payés au nètre, suivant un barême qui serait soumis à l'agrément de la 2e Commission et de l'Administration municipale.

En outre, moyennant une indemnité forfaitaire annuelle de 18.000 francs, payable mensuellement, à prélever sur le crédit inscrit au budget de la ville pour le fonctionnement des théâtres municipaux, et pour une durée de cinq

années, M. Molière, artiste peintre à Lille, se chargerait de compléter et de tenir à jour l'inventaire des décors existants et de ceux à créer pendant ladite période, de faire toutes études ou recherches que nécessiterait la construction de nouveaux décors ou l'utilisation de parties de décors existantes.

Enfin, M. Molière pourra prendre part aux adjudications auxquelles donnerait lieu la construction de nouveaux décors.

Ces propositions ayant été acceptées par M. Molière, nous vous prions de les ratifier.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4491
—
Ecole maternelle rue Guillaume-Tell
—
Règlement de mitoyenneté
—

La propriété de M. Alphonse Vershuys, située 30, rue de Cassel, et l'école maternelle de la rue Guillaume-Tell, appartenant à la ville, sont séparées par un mur mitoyen.

Nous avons vérifié et arrêté le compte de mitoyenneté établi par M. Vershuys à la somme de 2.674 fr. 80.

La part incombant à la ville est par suite de :

2.674 fr. 80 : 2 = 1.337 fr. 40.

Nous vous demandons d'autoriser le remboursement à M. Vershuys de la somme de 1.337 fr. 40, qui serait prélevée sur l'article 54 du budget ordinaire de 1925 : « Entretien des propriétés communales ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4492
—
Abattoirs Travaux de remise en état de bâtiments divers
—
Réception définitive

Le 17 janvier 1925, une Commission composée de MM. Guelton, Adjoint au Maire, délégué aux travaux, Doyennette et Lallau, Conseillers municipaux, P. Cochez, Directeur des travaux, s'est transportée aux Abattoirs à l'effet

de procéder à la réception définitive des travaux de remise en état de bâtiments divers.

La Commission ayant reconnu que les travaux avaient été exécutés conformément aux projets présentés, a décidé d'en prononcer la réception.

Nous donnons ci-dessous le montant des dépenses par rapport aux prévisions.

Nos DES LOTS	DÉSIGNATION DES LOTS	Montant des devis	Montant de l'adjudication rabais déduit	Montant des dépenses autorisées par délibération du 21 octobre 1923	Montant général des dépenses
1	Terrassement, maçonnerie, carrelage	56.720 51	49.346 85	53.500 »	50.378 20
2	Charpente et menuiserie	33.070 53	26.456 43	32.000 »	28.962 52
3	Couvertures, pannes et ardoises	68.865 81	42.696 81	45.000 »	40.806 87
4	Zingage	39.951 67	21.973 42	32.000 »	30.556 13
5	Ferronnerie	27.554 71	17.070 15	22.000 »	20.966 09
6	Peinture et Vitrerie	56.887 51	32.425 89	45.000 »	45.644 86
	Imprévus	28.949 26	»	»	»
	Totaux . . .	312.000 »	189.969 55	229.500 »	217.314 67

Nous vous demandons, d'accord avec votre 2e Commission, de vouloir bien homologuer les procès-verbaux de cette réception et d'approuver les décomptes tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4493

Achat

Rue des Etaques, 13-15-17 et cour Sauvage

Modification

Messieurs,

Dans votre séance du 27 décembre 1924, vous avez décidé l'acquisition des immeubles sis à Lille, rue des Etaques, 13-15-17, et cour Sauvage, appartenant à M. Dupont et Mme Willems.

Par lettre du 20 janvier, les vendeurs demandent que l'acte de vente soit

reçu par Me Ibled, notaire à Lille, et non par Me Gorisse qu'ils avaient précédemment désigné par erreur.

Nous vous prions d'approuver cette modification.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4494
—
Bureau de Bienfaisance
—
Mainlevée d'hypothèque
—

Aux termes d'un acte reçu par Me Devey, notaire à Lille, le 11 octobre 1911, M. Edouard Luce, jardinier, demeurant à La Madeleine, rue Pasteur, 88, a acquis du Bureau de Bienfaisance de Lille, une parcelle de terrain d'une surface de 385 mètres carrés, sise à La Madeleine, rue Pasteur, et reprise au cadastre, section B., No 741 pie.

Cette vente a éte consentie moyennant un prix principal de 4.620 francs sur lequel une somme de 930 francs a été payée comptant.

Pour sûreté du paiement de la somme de 3.690 francs restant due, inscription d'office a été prise, lors de la transcription de cet acte au bureau des hypothèques de Lille, le 18 octobre 1911, volume 222, No 98.

M. Luce s'est libéré, en principal et intérêts, de la dite somme ainsi que le constate un certificat délivré par M. le Receveur du Bureau de Bienfaisance.

Dans sa séance du 10 janvier dernier, la Commission administrative de cet établissement a décidé, en conséquence, de donner mainlevée de l'hypothèque et de consentir la radiation définitive de l'inscription sus-rappelée.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable à l'exécution de cette délibération.

Avis favorable.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4495
Dérasement de la fortification
—
Remboursement du cautionnement
—

M. Graticola Marino a été déclaré adjudicataire du quatrième lot de dérasement de la fortification et a demandé le remboursement anticipé du cautionnement versé en garantie soit : 30.000 francs.

Le montant du lot était de 1.427.000 francs et la retenue de garantie fixée à 50.000 francs.

Les travaux effectués à ce jour s'élèvent à 1.082.000 francs.

Nous estimons que la garantie de 50.000 francs est suffisante et nous vous demandons d'autoriser le remboursement du cautionnement.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4496
—
Chemin vicinal d'intérêt commun N° 147
—
Modification d'alignement
—

Dans votre séance du 14 septembre 1924, vous avez adopté le projet modificatif des alignements du chemin d'intérêt commun N° 147 (rue du Faubourg-des-Postes).

Conformément aux termes d'un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 1er décembre 1924, une enquête a été ouverte à la Mairie de Lille, du 14 au 31 du même mois.

Aucune observation n'a été faite au cours de cette enquête. Nous vous proposons, en conséquence, de donner un avis favorable au projet de modification des alignements du chemin vicinal 147 et de demander l'homologation des nouveaux alignements.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4497

Chemin vicinal ordinaire n° 7

Modification d'alignement

Dans votre séance du 14 septembre 1924, vous avez adopté le projet modificatif des alignements du chemin vicinal ordinaire N° 7 (rue Eugène-Jacquet).

Conformément aux termes d'un arrêté de M. le Préfet du Nord en date du 1er décembre 1924, une enquête a été ouverte à la Mairie de Lille, du 14 au 31 du même mois.

Aucune observation n'a été faite au cours de cette enquête. Nous vous proposons de donner un avis favorable au projet de modification des alignements du chemin vicinal ordinaire N° 7, et de demander l'homologation des nouveaux alignements.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4498

Vente d'arbres sur la fortification

L'Administration municipale ayant décidé la vente de 144 arbres sur la fortification aux abords des portes de Douai et des Postes, nous avons demandé des prix à trente marchands de bois ; sept ont répondu en faisant les offres suivantes :

M. Thomas A. fils, *7bis*, quai de la Haute-Deûle	7.565 50
M. Lehoucq G., à Roubaix, 37, boulevard Beaurepaire	1.667 »
M. Thorel fils, à Croix	1.530 »
M. Verbaeghe Omer, à Lincelles	3.110 »
M. Deschepper François, rue du Metz, à Lille	500 »
M. Jeu Léon-Camille, à Millonfosse	7.111 »
M. Van Broeck, à Wervicq	3.575 »

L'offre la plus avantageuse ayant été faite par M. Thomas A. fils, nous vous proposons, d'accord avec votre 2e Commission, de l'accepter et d'admettre en recette la somme de 7.565 fr. 50, représentant la valeur des arbres vendus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4499
—
Liquidation de pension
—
Octroi
—
Lesaffre Emile
—

M. Lesaffre Emile-Fleury, vérificateur d'octroi de classe exceptionnelle, né le 3 avril 1871, à Haubourdin, atteint d'urémie, sollicite la liquidation de sa pension de retraite, à partir du 1er janvier 1925.

Entré dans l'Octroi le 4 octobre 1893, M. Lesaffre comptait au 31 décembre 1924 : 31 ans, 2 mois et 27 jours de service, avec un traitement moyen de 7.066 fr. 66 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 66 des statuts de la Caisse des retraites des services municipaux, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour 31 ans : 31/60 de 7.066 fr. 66	3.651 fr. 08
Pour 2 mois : 2/12 de 1/60 de 7.066 fr. 66	19 fr. 62
Pour 27 jours : 27/30 de 1/12 de 1/60 de 7.066 fr. 66 .	8 fr. 82
Total. . . .	3.679 fr. 52

Vu le certificat de MM. les Docteurs Martin, Trampont et Swynghedauw, constatant que M. Lesaffre se trouve dans l'impossibilité de continuer à remplir ses fonctions ;

Vu le règlement de la Caisse des retraites des Services municipaux ;

Nous vous prions, d'accord avec votre 3e Commission, d'allouer à M. Lesaffre, à partir du 1er janvier 1925, une pension annuelle de 3.679 fr. 52.

De plus, nous vous demandons de lui allouer une indemnité de départ égale à trois mois de son traitement actuel, soit 1.800 francs.

D'autre part, en raison des services exceptionnels rendus par M. Lesaffre, nous vous prions de lui allouer une gratification égale à trois mois de son traitement, soit 1.800 francs.

Ces deux indemnités seront prélevées sur l'article 13 des dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4500
—
Autorisation d'ester contre Carlier
—
Réquisition d'immeubles
—

Dans votre séance du 26 août 1923, vous nous avez autorisé à défendre à l'action judiciaire introduite contre la ville et l'Etat par M. Louis Carlier, en vue d'obtenir paiement d'une somme de 11.350 fr. 03 pour occupation de certains de ses immeubles réquisitionnés pour le logement de familles sinistrées.

Votre décision étant basée sur un jugement rendu le 22 janvier 1922 par le Tribunal civil de Lille, dans une affaire similaire et qui, en mettant hors de cause la ville, avait condamné l'Etat à payer les indemnités réclamées.

Le Tribunal estimait que les arrêtés de réquisition du Maire de Lille, en pareil cas, avaient engagé la responsabilité civile de l'Etat, en gérant ses affaires à raison de la situation spéciale créée par l'occupation allemande.

Le jugement rendu le 14 mars 1924 dans l'affaire Carlier, confirma cette jurisprudence établie par le Tribunal civil de Lille.

Sur appel, la Cour de Douai a, par arrêt du 14 janvier 1925, réformé le jugement sus visé, en raison de ce que le Maire n'avait agi qu'en vertu de l'article 97 de la loi municipale et n'avait pu donc qu'engager le patrimoine municipal.

Il y a là une interprétation erronée de la loi ; le Maire, en sa qualité de représentant du pouvoir central, agit bien souvent en s'appuyant sur l'article 97 de la loi du 5 avril 1884.

Dans ces conditions, nous vous demandons l'autorisation nécessaire pour porter le litige devant la Cour de Cassation.

Adopte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4501
—
Foire Commerciale de Lille
—
Subvention

Un Comité, composé notamment des représentants des groupements commerciaux et industriels de notre ville, s'est formé en vue de l'organisation

d'une foire commerciale de Lille, qui aurait lieu cette année, du 10 au 26 avril, boulevard des Ecoles.

Ce Comité, qui a déjà obtenu le concours financier de la Chambre de Commerce, sollicite une subvention de la ville, qui lui permettrait de mener à bien ce projet de nature à faciliter et à amplifier le commerce et l'industrie de notre région, ainsi qu'à faire mieux connaître notre pays et ses habitants.

En raison de cet intérêt, nous vous proposons d'attribuer au Comité d'organisation de la Foire Commerciale de Lille une subvention de 30.000 francs et de voter à cet effet un crédit de même importance à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4502
—
Achat
ue de Béthune, 68
—

La Commission du Nouveau Plan a donné un avis favorable à l'acquisition par la Ville d'une parcelle de terrain à prendre dans le fonds et en façade de la propriété sise à Lille, 68, rue de Béthune, reprise au cadastre section I, N° 1714.

Nous avons pu obtenir de la « Société Masse-Meurisse et fils, Brasserie », rue de la Barre, N° 114, à Lille, promesse de vendre à la ville de Lille, la partie du sol de la propriété ci-dessus désignée, partie d'une superficie de huit mètres carrés cinquante (8 m² 50) environ, destinée à être incorporée au domaine public lors de la réalisation du nouvel alignement prévu au programme de reconstruction des quartiers sinistrés ; le nouvel angle des rues de Béthune et de l'Hôpital-Militaire devant être constitué par un arrondi de 3 m. 60 environ de rayon.

La vente sera faite aux conditions suivantes :

1° Un arpentage déterminera la surface exacte du terrain cédé.

2° Le prix de vente sera calculé sur la base de cinq cents francs (500 fr.) le mètre carré. Ce prix comprend : cession du sol, fondations et toutes causes quelconques intéressant le terrain, de façon à ce que la Ville soit dégagée de toutes réclamations ultérieures ;

3° Au cours des travaux de reconstruction, la Société s'engage à établir les fondations de façade suivant l'arrondi mentionné plus haut, la ville ayant la charge de remblayer les parties de caves qui seraient ainsi abandonnées.

4° Aucun droit de voirie pour l'occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, de la partie du terrain cédé, ne sera réclamé par la ville ; mais toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des Arrêtés municipaux.

5° L'entrée en jouissance, par la ville, aura lieu le jour de la réalisation de la vente,

6° L'acte sera dressé par Me Senlis, notaire à Lille, aux frais de la ville.

7° Le prix sera payé après accomplissement des formalités de purge.

8° La ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande de construire qui sera présentée, et elle s'engage, dès maintenant, à faire exclure de son plan de rachat, le surplus du terrain de la Société situé en arrière du nouvel alignement prévu.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur le crédit : « Reconstitution foncière de la Ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4503
—
Achat Rue de Valenciennes, 6-8
—

La Commission du Nouveau Plan a donné un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de la rue de Valenciennes, 6 et 8, reprise au cadastre, section J, Nos 636 et 637.

Cette parcelle, d'une superficie de vingt-cinq mètres carrés environ (25 m²), est destinée à être incorporée au domaine public, lors de la réalisation du nouvel alignement de ladite rue, prévu au programme de reconstruction des quartiers sinistrés.

Un arpentage en déterminera la surface exacte.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Salembier-Cordonnier, une promesse de vente aux conditions suivantes :

1° Le prix du terrain sera calculé sur la base de 20 francs le mètre carré. Ce prix comprend : cession du sol, fondations et toutes causes quelconques intéressant le terrain, de façon à ce que la ville soit dégagée de toutes réclamations ultérieures ;

2° Au cours des travaux de reconstruction, les vendeurs feront remblayer convenablement les parties de caves pouvant se trouver sous le terrain cédé ;

3° Aucun droit de voirie, pour l'occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, de la partie du terrain cédé, ne sera réclamé par la ville ; mais toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des Arrêtés municipaux ;

4° L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la réalisation de la vente ;

5° L'acte sera dressé par Me Deleplanque, notaire à Lille, aux frais de la ville ;

6° Le paiement du prix de la vente aura lieu après accomplissement des formalités de purge ;

7° L'Administration municipale adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande de construire qui sera présentée.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur l'article 24 du budget extraordinaire de 1925 : « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

D'autre part, en raison de la modicité du prix, nous vous prions de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge légale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4504
—
Autorisation d'ester contre Ringo
—
Réquisition d'immeubles
—

MESSIEURS,

Par un mémoire déposé à la Préfecture le 20 janvier 1925, Mmes Madeleine Ringo, veuve de M. Auguste Desmarescaux, Germaine Ringo, épouse de M. Joseph Machu, et M. Juvénal Ringo, annoncent leur intention d'introduire

une action judiciaire contre la ville de Lille en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 3.541 francs représentant le montant des loyers dus pour un immeuble leur appartenant sis à Lille, rue Gustave-Joncquet, 31, réquisitionné par l'autorité municipale pendant l'occupation allemande.

Conformément à vos précédentes délibérations relatives à des affaires semblables, nous vous prions de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

Adopte.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4504bis — Contributions des biens communaux — Crédit supplémentaire —

Le crédit inscrit au budget de l'exercice 1924 sous l'article 47 : « Contribution des biens communaux », présente une insuffisance de 30.000 francs motivée par l'augmentation du nombre des immeubles résultant des acquisitions faites par la ville en vue de la réalisation du nouveau plan d'alignement.

Nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture d'un crédit de 30.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1924 et à rattacher à l'article 47 des dépenses ordinaires.

Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, vote un crédit de 30.000 francs à prélever sur les ressources disponibles de l'exercice 1924.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4505 — Contentieux — Affaire Déruelle Transaction —

Dans votre séance du 22 juin 1924, vous nous avez autorisé à défendre à l'action judiciaire intentée par M. Paul Déruelle à l'effet d'obtenir de la ville une indemnité de 11.000 francs, pour la remise en état des terres situées au faubourg de Béthune et affectées pendant l'occupation à des jardins ouvriers.

La responsabilité de la ville paraissant être engagée dans une certaine mesure dans cette affaire, nous avons cherché à transiger et l'adversaire

consent à abandonner son action moyennant le paiement d'une indemnité de 5.300 francs.

Nous vous prions d'accepter cette transaction et de voter un crédit de 5.300 francs à inscrire au Budget supplémentaire de l'exercice 1925.

Adopté.

4506

Cimetière du Sud

Concessions gratuites Victimes civiles de la guerre

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de l'explosion des Dix-Huit Ponts, survenue le 11 janvier 1916, l'Administration municipale fit inhumer les 101 victimes de cette catastrophe dans un emplacement réservé au cimetière du Sud.

Par la suite, les 79 personnes tuées sur notre territoire au cours des bombardements furent également inhumées au même endroit.

D'accord avec votre 1re Commission, nous vous proposons d'accorder à toutes ces victimes de la guerre une concession perpétuelle et gratuite.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4507

Cimetière de l'Est

Concession gratuite Oscar Petit

Le Comité Oscar Petit, formé par « Les Amis de Lille », sollicite de l'Administration municipale la concession gratuite et à perpétuité du terrain nécessaire à la réalisation de son projet au cimetière.

Il s'agit d'élever un monument à la mémoire de M. Oscar Petit, figure sympathique de Lille, qui occupa une place importante dans l'histoire artistique et charitable de la Cité.

Nous vous prions, d'accord avec votre 1re Commission, d'accueillir favorablement cette demande, laissant au Comité le soin de demander au Bureau de Bienfaisance la remise de la part qui revient à cette Administration.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4508
—
Cimetière de l'Est
—
Rétrocession de concession Leroux Bernard
—

Le 11 avril 1924, M. Leroux Bernard, demeurant à Lille, 206, rue de Paris, s'est rendu concessionnaire pour trente ans, au cimetière de l'Est, d'un terrain d'attente de 3 mètres carrés de surface, inscrit sur nos registres sous le N° 72.154.

Par lettre du 21 octobre courant, M. Leroux Bernard nous expose qu'étant dans l'impossibilité de travailler, il se voit contraint de solliciter le remboursement par la ville du prix de cette concession, soit 450 francs.

Conformément aux précédentes délibérations relatives au remboursement des concessions non utilisées, nous vous proposons, d'accord avec votre première direction, de rembourser à M. Leroux, les trois quarts du prix de la concession, c'est-à-dire 225 francs, lui laissant le soin de demander au Bureau de Bienfaisance le remboursement d'une partie de la somme versée à cet établissement.

Il est entendu que les frais d'enregistrement et de timbre de la dite concession restent à la charge de l'intéressé.

La somme de 225 francs serait prélevée sur le crédit des cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4509
—
Services municipaux
—
Indemnités et secours
—

M. Dennin Louis, ouvrier jardinier, âgé de 80 ans, au service de la ville depuis près de vingt-neuf ans, se trouve dans l'impossibilité de remplir son emploi.

Conformément à vos délibérations des 17 septembre 1920 et 18 juin 1923, nous vous prions de lui allouer à compter du 1er février 1925, un secours annuel de 1.500 francs, à prélever sur l'article 13 (indemnités, pensions et secours aux employés non titulaires de la Caisse des retraites) du budget ordinaire de 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4510
—
Liquidation de pension
—
Ecole des Beaux-Arts Veuve Haeuw
—

M. Haeuw Fortuné-Albert-Delphin, professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts, est décédé le 8 janvier 1925, laissant une veuve, la dame Vincent Henriette-Adélia, laquelle sollicite le règlement de sa pension, conformément aux statuts de la Caisse des retraites des services municipaux.

Nommé professeur à l'Ecole des Beaux-Arts le 1er octobre 1898, M. Haeuw comptait au moment de son décès, 26 ans, 3 mois et 8 jours de service, avec un traitement moyen de 11.218 fr. 04, pendant les trois dernières années. M. Haeuw aurait pu obtenir une pension de 4.912 francs calculée comme suit :

Pour 26 ans de service : 26/60 de 11.218 fr. 04.	4.861 12
Pour 3 mois : 3/12 de 1/60 de 11.218 fr. 04	46 73
Pour 8 jours : 8/30 de 1/12 de 1/60 de 11.218 fr. 04	4 15
Total	4.912 »

Vu les extraits des registres de l'Etat Civil constatant :

1° Que la dame Vincent Henriette est née à Haubourdin, le 2 mars 1870 ;

2° Que ladite dame Vincent et M. Haeuw ont contracté mariage le 14 mai 1904 ;

3° Que M. Haeuw est décédé le 8 janvier 1925.

Vu le certificat constatant que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ni par la séparation ;

Vu le règlement de la Caisse des retraites des services municipaux, duquel il résulte que Mme Veuve Haeuw a droit à la moitié de la pension qu'aurait pu obtenir son mari, soit 4.912 fr. : 2 = 2.456 francs.

Nous vous prions, Messieurs, de régler la pension de Mme Veuve Haeuw à 2.456 francs, à partir du 9 janvier 1925, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4511
—
Achat
Rue de Valenciennes
Cité Saintt Clément
—

La Commission du Nouveau Plan a donné un avis favorable à l'acquisition de divers immeubles sis à Lille, rue de Valenciennes.

Nous avons pu obtenir des consorts Deryckère, copropriétaires des immeubles sis à Lille, rue de Valenciennes, cité Saint-Clément, repris au cadastre, section J, sous les N°s 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 166*bis*, une promesse de vendre à la ville les parties bâties ou non bâties de leur propriété, nécessaires pour permettre l'ouverture de rue projetée au plan de reconstruction et assurer le lotissement rationnel demandé par la loi du 27 juillet 1921.

La partie de propriété cédée est limitée par le polygone formé par :

1° Les limites ou portion de limites mitoyennes de la propriété Deryckère avec les parcelles voisines, section J, N°s 156, 157, 178 ;

2° Partie de l'alignement défini au plan par les repères 16-20 ;

3° Une perpendiculaire élevée sur cet alignement et aboutissant a l'alignement à supprimer de la rue Diderot, de façon à laisser entr'elle et la façade sud-est, des maisons restant la propriété des soussignés, une distance de 2 m. 50 mesurée au milieu de la façade ;

4° Parties des alignements à supprimer de la rue Diderot et de l'alignement de la rue de Valenciennes.

La partie vendue a une surface d'environ 588 mètres carrés.

La vente aurait lieu aux conditions suivantes :

La ville deviendrait propriétaire de la totalité du sol et des constructions désignées ci-dessus moyennant un prix fixé à forfait à cent quatre mille francs (104.000 francs). Ce prix de vente serait payé après accomplissement des formalités de purge.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix.

La rue Diderot devant être supprimée, les vendeurs ou les propriétaires qui leur succèderont, ne pourront, évidemment, en cas de reconstruction, établir aucune vue, sortie ou accès sur le sol actuel de ladite rue. La grille de clôture existant sur une partie du terrain vendu, reste la propriété des vendeurs qui la déplaceront.

La vente serait réalisée devant Me Pourbaix, notaire à Ronchin, aux frais de la ville.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera imputée sur l'article 27 des dépenses extraordinaires de 1925 : « Reconstitution foncière ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4512
—
Achat
Rue de Valenciennes
2, 4
—

La Commission du Nouveau Plan a donné un avis favorable à l'acquisition par la ville d'une parcelle de terrain dépendant des immeubles sis à Lille, rue de Valenciennes, 2 et 4, repris au cadastre, section J, Nos 634 et 635.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Gronier-Mazelier, demeurant à Lille, rue de Cambrai, 36, une promesse de vendre à la ville, la partie du sol de leur propriété d'une superficie d'environ vingt-huit (28) mètres carrés, destinée à être incorporée au domaine public lors de la réalisation du nouvel alignement de la rue de Valenciennes prévu au programme de reconstruction des quartiers démolis.

La vente aurait lieu aux conditions suivantes :

1o Un arpentage déterminera la surface exacte du terrain.

2o Les vendeurs s'obligent à démolir dans un délai de six mois à dater de l'approbation préfectorale les constructions encore existantes sur le terrain cédé par eux. Ils se réservent la propriété des matériaux de démolition.

3o Le prix de vente du terrain sera calculé sur la base de vingt (20) francs le mètre carré ; ce prix comprenant cession du sol, fondations et toutes causes quelconques intéressant le terrain de façon à ce que la ville soit dégagée de toute réclamation ultérieure.

D'autre part, une indemnité fixée à forfait à 4.500 francs sera allouée aux vendeurs pour les constructions existantes.

4° Au cours des travaux de reconstruction, les vendeurs feront remblayer convenablement les parties de caves pouvant se trouver sous le terrain cédé.

5° Aucun droit de voirie pour l'occupation, durant la reconstruction de l'immeuble, ne sera réclamé par la ville, mais toute occupation du domaine public actuel donnera lieu à l'application des redevances prévues au Code des Arrêtés municipaux.

6° L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la réalisation de la vente.

7° L'acte sera dressé par Me Motte, notaire à Lille, aux frais de la ville.

8° Les prix ci-dessus fixés seront payés après l'accomplissement des formalités de purge.

9° La ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande de construire qui sera présentée.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur l'article 24 des dépenses extraordinaires de 1925 : « Prix et frais d'achat de terrains réunis à la voie publique pour cause d'alignement ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4513

Echange

Rue de Tournai, 38
Cour du Vert-Lion, 1-19 21-23, contre rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

La Commission du Nouveau Plan a donné un avis favorable à l'échange de plusieurs propriétés sises rue de Tournai et cour du Vert-Lion contre un terrain sis rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Missiaen-Génicot, demeurant à Lille, 15, rue de la Louvière, propriétaires du terrain sis rue de Tournai, 38, repris au cadastre, section B, N° 1579, pour une superficie de 30 mètres carrés, et titulaires d'une promesse de vente de terrains sis rue de Paris, cour du Vert-Lion, 17 à 23, repris au cadastre, section I, Nos 2631, 2632, 2633, pour

une superficie de 84 mètres carrés; 2° cour du Vert-Lion, 1, repris au cadastre section 1, N° 2636, pour une superficie de 41 mètres carrés, la promesse d'échanger la totalité du sol de ces propriétés, contre un terrain à leur remettre par la ville, situé rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

Ce terrain aurait une façade sur rue de 6 mètres, une largeur dans le fond (contre le lot d'angle des rues Sainte-Anne et Louis-Niquet) de 5 m. 50, et une profondeur d'environ 17 mètres. Ce terrain serait situé immédiatement après le nouveau terrain d'angle des rues Sainte-Anne et du Vieux-Marché-aux-Moutons et aurait une surface d'environ 98 mètres carrés.

Ce terrain serait à prendre dans les parcelles 1646, 1647 et vraisemblablement 1645 et 1648 ; son emplacement exact ainsi que les parties de parcelles qui le composent seraient déterminés, cotés et indiqués au procès-verbal de mesurage et d'arpentage qui serait établi aussitôt que possible.

Cet échange, fait pour permettre la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis, aurait lieu aux conditions suivantes :

1° L'entrée en jouissance aurait lieu, par la ville, pour les terrains situés cour du Vert-Lion, aussitôt l'approbation par l'autorité supérieure et la réalisation de l'acquisition à régulariser par M. et Mme Missiaen et, par les parties, pour des terrains rue de Tournai, 38, et rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, à compter du jour de la réalisation de l'échange.

2° Le présent échange aurait lieu sans soulte de part ni d'autre.

3° L'échange sera réalisé aussitôt l'approbation par l'autorité supérieure ou la régularisation de l'acquisition à faire par M. et Mme Missiaen, acquisition que ceux-ci s'engagent à réaliser au plus tard dans les quinze jours qui suivront l'approbation du dit échange et la date à laquelle la ville sera elle-même entrée en possession des parties de parcelles 1647 et 1648 qui reviendront à M. et Mme Missiaen.

La ville est propriétaire des parcelles reprises au cadastre, section B, N° 1645 et 1646 et elle s'engage, par l'acceptation du présent échange, à faire toute diligence en vue de poursuivre l'acquisition soit amiable, soit par voie d'expropriation, des dites parcelles 1647 et 1648.

4° L'acte sera reçu par Me Fontaine, notaire à Lille, aux frais de la ville.

5° La ville adressera, avec avis favorable et sans délai, à M. le Préfet du Nord, la demande de construire qui sera présentée dès l'entrée en possession.

6° Le terrain, remis par la ville en échange, est libre d'occupation ; en conséquence, M. et Mme Missiaen feront leur affaire personnelle de toute prétention ou réclamation que pourrait élever le locataire de l'immeuble qui était érigé, avant la guerre, sur le terrain sis rue de Tournai, 38, cédé à la ville.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse d'échange, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur le crédit : « Reconstitution foncière de la ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4514
—
Délégation
—
Liste du Jury en 1926

Aux termes de l'article 8 de la loi du 21 novembre 1872 sur le jury criminel, la Commission chargée de dresser la liste préparatoire annuelle est composée, indépendamment du Juge de Paix et de ses suppléants, du Maire de la ville et d'un adjoint désigné par lui, de deux conseillers par canton désignés par le Conseil municipal.

D'accord avec votre 1re Commission, nous vous prions de désigner pour l'établissement de la liste de 1926 :

Pour le canton Nord :		MM. Lallau et Bondues.
—	Centre :	Peeters et Coolen.
—	Est :	Masson et Creton.
—	Ouest :	Cnudde et Dhoossche.
—	Sud-Est :	Coussement et Ghesquière.
—	Sud-Ouest :	Cramette et Ragheboom.
—	Sud :	Martin et Girardin.
—	Nord-Est :	Bauche et Courouble.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4515
—
Location
—
Locaux à la Salpêtrière
—

MESSIEURS,

Nous avons reçu diverses demandes de location de locaux dépendant de la Salpêtrière émanant de :

1° M. Pierre Timmermans, demeurant à Lille, rue Ban-de-Wedde, 48, pour le hall parallèle à la rue du Plat, d'une surface de 372 mètres carrés, moyennant un loyer annuel de 2.418 francs, soit, à raison de 6 fr. 50 le mètre carré, à partir du 1er décembre 1924.

2° M. Lescoul, demeurant à Lille, rue de Paris, cour des Bourloires, pour le hangar parallèle à la rue de la Vignette, d'une surface de 30 mètres carrés, moyennant un loyer annuel de 195 francs, soit à raison de 6 fr. 50 le mètre carré, à partir du 1er décembre 1924.

3° M. Louis Despinoy, demeurant à Lille, rue des Moulins-de-Garance, 15, pour le hall parallèle à la rue du Plat, d'une surface de 450 mètres carrés, moyennant un loyer annuel de 2.925 francs, soit à raison de 6 fr. 50 le mètre carré, à partir du 1er janvier 1925.

4° M. Alfred Dutelle, demeurant à Lille, rue Mahieu, 16, pour le hall parallèle à la rue de la Vignette, d'une surface de 55 mètres carrés, moyennant un loyer annuel de 357 fr. 50, soit à raison de 6 fr. 50 le mètre carré, à partir du 1er janvier 1925.

Ces locations seraient consenties verbalement et au mois à compter des dates sus-indiquées. Elles seraient résiliables à toute époque par les deux parties, à charge d'un préavis d'un mois et par écrit donné à cet égard.

Nous vous proposons de donner une suite favorable aux demandes qui nous sont présentées, sous réserve que les intéressés seront obligatoirement tenus de clôturer, à leurs frais, les emplacements concédés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4516
—
Ecole Pratique de Jeunes Filles
—
Fournitures de denrées
—
Marchés
—

Après examen des offres présentées par divers concurrents, pour la fourniture des denrées nécessaires à l'Ecole Pratique de jeunes filles pendant l'année 1925, nous avons retenu celles ci-après, qui nous ont paru les plus avantageuses.

1° *Epiceries.* — M. Demarchelier, 33, rue des Arts, à Lille, qui consent un rabais de 5 % sur les cours commerciaux.

2° *Viande.* — M. Pau Léon, 64, rue de Gand, à Lille, moyennant un rabais de 10 % sur les cours commerciaux.

3° *Charcuterie.* — M. Mahieu Marcel, 70, rue de Gand, à Lille, moyennant un rabais de 5 % sur les cours commerciaux.

4° *Poisson.* — M. Deruyck Julien, 8, Place Saint-Martin, à Lille, moyennant un rabais de 5 % sur les cours commerciaux.

5° *Légumes.* — M. Huez Albert, 15, rue Saint-Jacques, à Lille, moyennant un rabais de 5 % sur les cours commerciaux.

6° *Pain.* — M. Huyssen Joseph, 48, rue de Gand, à Lille, moyennant un rabais de 1 % sur les cours commerciaux.

D'accord avec votre 1re Commission, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec les fournisseurs désignés ci-dessus.

Les dépenses seront prélevées sur l'article spécial inscrit au budget ordinaire de 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4517
—
Service de la Dactylographie
—
Achat de machines à écrire
—
Marché

Nous vous soumettons un marché à passer avec la maison John Underwood et Cie, 36, boulevard des Italiens, à Paris, pour la fourniture de quatre machines à écrire nécessaires au Service de la dactylographie.

Cette fourniture sera faite moyennant la reprise d'une machine usagée et contre paiement d'une soulte de 6.700 francs.

D'accord avec votre 1re Commission, nous vous prions de vouloir bien l'approuver.

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ordinaires du budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4518 — *Emprises diverses* —

Nous vous soumettons un certain nombre de demandes d'emprises sur la voie publique donnant lieu à des redevances annuelles que nous vous prions de fixer comme suit :

NOM DU PÉTITIONNAIRE	SITUATION DE L'EMPRISE	NATURE DE L'EMPRISE	Saillie	Surface	Redevance	Point de départ de la redevance
Veuve Lœvensohn	rue du Molinel	Marquise	2 m.40	68 m²	1320 f.	1er janv. 1925
Blohorn	pl. des Patiniers, 20	Enseigne E. R.		3 m²	150	id.
Blohorn	id.	2 Attributs		2 m²	16	id.
Neesse Henri	R. des Bois-Blancs, 283	Baraquement			1	id.
Houte G.	Rue Camille-Desmoulins, 132	Baraquement			1	id.
Grande Brasserie	Boul. de la Moselle	Appareil de décharge		6 m²	300	1er janv. 1924
Bidault	49, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.	Lampe électrique	0 m.50		10	1er janv. 1925
Grandel	R. de Béthune, 16	2 lampes électriques			20	id.
Dir. de la maison « A Jeanne d'Arc »	R. Nationale, 60-62	Persiennes	0 m.40		200	id.
Fruchart	Rue Masséna, 5	Devanture		3 m²	30	id.
Collin	Rue Solférino	Lampe électriq.	0 m.50		10	id.
Bourgois	Place Rihour, 14	id.	0 m.50		10	id.
Ridez	Rue du Four-à-Chaux, 44	Baraquement			1	id.
Maes	Rue de Wazemmes, 144	id.			1	id.
Huzler	Rue Fabre-d'Églantine, 47	id.			1	id.
Selosse	Rue Necker, 26	id.			1	id.
Priem	Rue du Général De Wett	Seuil			10	id.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4519
—
Emprises
—
Suppression
—

MESSIEURS,

Nous vous soumettons un certain nombre d'emprises sur la voie publique qui ont cessé d'exister. Ces suppressions ayant été constatées, nous vous prions de rayer de la liste des redevanciers les personnes désignées ci-après :

NOM DU PÉTITIONNAIRE	SITUATION DE L'EMPRISE	NATURE DE L'EMPRISE	DATE de la délibération	Redevance	DATE de la suppression
Agence Duchemin	Rue Nationale, 84	Ecusson	18 juin 1923	12 fr.	1er janv. 1925
Pourrez	Place Sébastopol	2 Ecussons	3 juin 1921	18 fr.	id.
Carpels	Rue d'Artois, 43	Pompe à essence	17 déc. 1923	300 fr	id.
Delfosse	Rue d'Esquermes, 136.	Baraquement		1 fr.	id.
Sté Anon. des Etablis. Torillon	R. des Bouchers, 11	2 tableaux	2 mai 1911	20 fr.	id.
Coll	Rue Masséna, 8	Tableau	18 juin 1923	9 fr.	id.
Reybrouck	Place Rihour, 25	Pompe à essence	17 déc. 1923	300 fr.	id.
Duhamel et Scrive	Rue du Priez, 22	Baraquement		1 fr.	id.
Dumont	R. de Béthune, 53	id.		1 fr.	id.
Gellez	id. 81	id.		1 fr.	id.
Flavigny	id. 43	id.		1 fr.	id.
Flavigny	id. 79	id.		1 fr.	id.
Barbaza	id. 46	id.		1 fr.	id.
Poussin	id. 55	id.		1 fr.	id.
Billiau	id. 57	id.		1 fr.	id.
Cattebèke	Rue de Paris, 11-13	id.		1 fr.	id.
Matrau	Rue de Paris, 39	id.		1 fr.	id.
Devynck	Rue de Tournai, 46	id.		1 fr.	id.
Lestoquoy	R. du Vieux-Marché-aux-Chev., 18	id.		1 fr.	id.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4520
—
Emprises
—
Transferts de redevances et mises en non-valeur

MESSIEURS,

Nous vous soumettons les demandes suivantes relatives à des transferts ou de mises en non-valeur de redevances concernant des emprises précédemment autorisées.

SITUATION DE L'EMPRISE	CÉDANT	OBJET	DATE de la délibération	Redevance	Observations
Rue Basse, 35	Pruvost	Trappe de cave	18 mars 1913	5 fr.	A transférer au nom de M. Morseau, à partir du 1er janvier 1925.
8, r. des Augustins	Virieux	Motif religieux 2 écussons	19 octobre 1924	39 »	Mise en non-valeur du titre de perception de 39 fr. établi pour l'année 1924.
Place Rihour, 25*bis*	Reybrouck	Pompe à essence	17 déc. 1923	300 »	Remboursement à M. Reybrouck de la somme de 300 fr. pour l'année 1924.
45, r. de la Monnaie	Fruchart	Descente de cave	29 sept. 1921	20 »	A transférer au nom de Courdant, à partir du 1er janvier 1925.
Rue Jeanne-Maillotte, 20	Rohmert-Cavet	Monorail	26 août 1923	100 »	A transférer au nom de Paul Lelong et Cie, à partir du 1er janv. 1925.
Rue de Flandre, 24	Ferlier	Travaux confortatifs	6 août 1877	10 »	A transférer au nom de Ferlier, rue Pasteur, Mons-en-Barœul, à partir du 1er janvier 1925.
Boulevard Carnot, 2	Cauliez	Dalles en verre	25 sept. 1914	135 »	A transférer au nom de Scherer, à partir du 1er janvier 1925.
Rue Royale, 106	Le Roy	Cheminée d'extension	27 déc. 1895	5 »	A transférer au nom de Veuve Allard, à partir du 1er janvier 1925.
Rue Bas-Jardin, 4	Huy-Bibloque	Canalisation	28 juillet 1882	1 »	A transférer au nom de Roger, boulevard Victor-Hugo, 55, à partir du 1er janvier 1925.
Rue des Meuniers, 3	Vang	Clôture	14 déc. 1906	5 »	A transférer au nom de Dumortier, à partir du 2 janvier 1925.
Rue du Curé-Saint-Etienne, 14-16	Société d'appareillage	Prise de courant	18 octobre 1919	1 »	A transférer au nom de Ducretet et Coupleux, à partir du 1er janvier 1925.
Rue de la Clef, 27	Leprêtre	Surélévation de maison	13 juin 1889	5 »	A transférer au nom de Leprêtre, 16, rue Masurel, à partir du 1er janvier 1925.
Rue Brûle-Maison, 131	Packet	Persienne	27 déc. 1924	100 »	A transférer au nom du Directeur de la Cie Générale des textiles, à partir du 1er janv. 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4521
—
Achat rue de Tournai cour Malines
—

MESSIEURS,

La Commission du plan a donné un avis favorable à l'acquisition par la ville des immeubles sis rue de Tournai, cour Malines, en vue de la réalisation du plan d'extension et d'assainissement de la ville.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Castelain, 5, rue Serret, à Paris, une promesse de vente.

Les dits immeubles ont une superficie de 286 mètres carrés d'après cadastre. La ville en deviendrait propriétaire moyennant un prix fixé à forfait à 28.000 fr.

Ce prix serait productif d'intérêts à 6 % pour la période comprise entre la date de la signature du contrat et le jour du paiement.

Le prix principal et les intérêts seraient payés après accomplissement des formalités de purge.

L'entrée en jouissance par la ville aurait lieu le jour de la signature de l'acte de vente.

Le contrat serait dressé par Me Vanlaer, notaire à Lille, aux frais de la ville.

Nous soumettons cette promesse de vente à votre approbation, vous prions de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant, principal, intérêts et frais, sera prélevée sur le crédit : « Reconstitution foncière de la ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4522

Achat rue du Molinel, 63-65

La Commission du Plan a donné un avis favorable à l'acquisition, par la ville, de la partie du sol de la propriété sise rue du Molinel, 63-65, à incorporer dans le domaine public lors de la réalisation du nouvel alignement de ladite rue.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Carette, 29, rue d'Havré, à Tourcoing, une promesse de vente moyennant un prix calculé sur la base de 190 francs le mètre carré.

La parcelle vendue, d'une superficie d'environ 215 mètres carrés, est reprise au cadastre sous le No 2320 de la section I ; sa surface exacte serait déterminée par un arpentage.

L'entrée en jouissance par la ville aurait lieu le jour du règlement du prix. Ce prix serait payé après accomplissement des formalités de purge.

La vente serait réalisée devant Me Motte, notaire à Lille, aux frais de la ville.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur le crédit : « Reconstitution foncière de la ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4523
—
Chalet de nécessité place Saint-Martin
—
Démolition
—

Un chalet de nécessité vient d'être installé au marché Saint-Martin, en bordure de la rue de Gand, afin de remplacer le chalet situé Place Saint-Martin, près de la rue de la Monnaie.

Le nouveau chalet étant maintenant en service, rien ne s'oppose à ce qu'il soit procédé à la démolition de l'ancien.

M. Vandecasteele, entrepreneur, 147, rue du Brun-Pain, à Tourcoing, offre d'effectuer la démolition de l'ancien chalet moyennant le versement à la Caisse municipale de la somme de 800 francs.

Cette proposition étant avantageuse pour la ville, nous vous proposons, d'accord avec votre 2me Commission, de confier l'exécution des travaux à M. Vandecasteele et d'admettre en recette la somme de 800 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4524
—
Sapeurs-Pompiers
—
Secours Veuve Marcy
—

M. le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers nous a transmis, avec avis favorable, une demande de secours formulée par Mme Marcy, veuve du sergent volontaire retraité, Marcy Pierre-Joseph.

La Commission des Sapeurs-Pompiers a donné un avis favorable.

Mme Veuve Marcy se trouvant dans une situation nécessiteuse, nous vous proposons, conformément aux conclusions de la Commission, de lui accorder un secours de 245 francs, à prélever sur la Caisse de secours du Corps.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4525
—
École Pratique d'Industrie Baggio
—
Achat de machines-outils
—
Marchés
—

Afin de permettre le classement de l'Ecole pratique d'industrie Baggio au rang des ateliers modernes et de donner aux élèves une bonne formation professionnelle, nous avons, sur la proposition du Conseil de perfectionnement de ladite école, decidé l'achat de diverses machines-outils reconnues nécessaires et indispensables au bon fonctionnement des cours.

En conséquence, nous avons procédé à un appel d'offres et, d'accord avec vos 1re et 4me Commissions, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec les maisons ci-après désignées, qui ont fait les meilleures offres.

Ce sont :

1° La Société Outillage et Usinage d'artillerie, 146, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen, pour la fourniture de :

Un tour à charioter et fileter de 200 millim. HDP, à commande par cône, banc rompu, longueur entre pointes 900, muni des accessoires normaux portés sur la notice jointe 8.150

Appareil à tourner, conique 800

Appareil à détallonner les fraises 3.250

(franco gare Lille).

Total 12.200

2° — La maison Dufetel-Kron et Cie, 31, rue Pouchet, Paris, pour la fourniture de :

Un tour à charioter et à fileter Cazeneuve, à banc droit, longueur entre

pointes 1 mètre HDP, 190 millim., poids approximatif 900 kilos . 7.800

Disposition de la machine pour commande électrique pour moteur 2 H.P., tournant de 12 à 1.500 tours 950

Total. 8.750

3° Société des Forges de Vulcain, 27, rue Deschodt, Lille, pour la fourniture de :

Un tour parallèle « Pax » HDP, 200 millim. Distance entre pointes 1.000, à banc droit, vis mère et barre de chariotage, avec bac et accessoires normaux, rendu en nos ateliers 8.030

La dépense totale, qui s'élève à 28.980 francs, sera prélevée sur le crédit des « Cours professionnels ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4526 — *Assurances* — *Accident matériel* — *Règlement* —

Le 30 mai 1924, un automobile appartenant à M. R. Lévi, demeurant à Lille, a tamponné la voiture « Hotckiss » des services municipaux, lui occasionnant des dégâts évalués à 70 francs.

D'accord avec votre 1re Commission, nous vous demandons d'admettre cette somme en recettes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4527 — *Allocations militaires* — *Avis* —

Aux termes de l'article 24 de la loi du 1er avril 1923, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocations militaires formulées par les jeunes gens ci-après :

Beaufils Augustin.
Bécourt Félix.
Bégard Robert.
Bertrem Ernest et Marcel.
Billiet Paul.
Boterdael Augustin.
Bouvart Florian.
Brun Lucien
Casen Eugène.
Debruyne Henri.
Demarez Bernard.
Descamps Henri.
Déprez Jean.
Desreumaux Victor.
Dusautoir Jean.
Dussart Louis
Flinois Joseph.
Gohier Gérard.
Harvin Norbert.
Jaumotte Raymond.
Lalau Marcel.
Lebrun Charles.
Leclercq Raphaël.
Lecomte Florimond,
Locquegnies Victor.
Maléon Armand.
Marcel André.
Menez Gustave.
Mertens René
Moerman Jean.
Patin Kléber
Poquet André,
Truyen André.
Vansyngel Lucien.

Les intéressés remplissant les conditions de soutiens indispensables de famille, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Messieurs,

4528

Achat rue de Valenciennes, 13 rue de Maubeuge, 21, 23, 25, 27, 29, 31

La Commission du plan a donné un avis favorable à l'acquisition par la ville des immeubles et terrains sis rue de Valenciennes, 13, et rue de Maubeuge, 21 à 31, nécessaires pour la réalisation du programme de reconstruction des quartiers démolis.

Nous avons pu obtenir de M. et Mme Cocard, demeurant à Lille, 60, rue de Douai, une promesse de vente de ces propriétés. Les parties vendues sont comprises à l'intérieur d'un polygone délimité par l'alignement actuel de la rue de Maubeuge, la mitoyenneté des propriétés ci-dessus désignées avec les parcelles 187 et 147 à 154, une perpendiculaire abaissée de l'angle sud de la

parcelle 154 sur le nouvel alignement défini par les repères 11, 15, par partie de cet alignement avec pan coupé de 3 mètres sur la rue de Valenciennes, — partie de l'alignement de la rue de Valenciennes —, et enfin par la mitoyenneté des propriétés des soussignés avec les parcelles 158 à 166 et 174 à 177.

Cette acquisition aurait lieu aux conditions suivantes :

La ville deviendrait propriétaire des terrains et constructions situés à l'intérieur du polygone défini ci-dessus moyennant un prix fixé à forfait à 280.000 francs, ce prix serait payé après accomplissement des formalités de purge.

L'entrée en jouissance par la ville aurait lieu le jour du paiement du prix. L'acte serait dressé aux frais de la ville par un notaire à désigner par les vendeurs.

M. et Mme Cocard se réservent, pendant un an à compter du jour de la signature du contrat, la faculté de racheter à la ville, au prix de 60 francs le mètre carré, la bande de terrain limitée par le nouvel alignement défini par les repères 11 et 15, la mitoyenneté de la parcelle 157 avec les parcelles 187 et 147 à 154 et la perpendiculaire abaissée sur le nouvel alignement de l'angle sud de la parcelle 154.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur le crédit : « Reconstitution foncière de la ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

Messieurs,

4529
—
Achat de dommages de guerre
—
NeuvilleSaint-Vaast
—
Modification
—

Dans votre séance du 27 avril 1924, vous avez homologué la promesse de cession souscrite au profit de la ville par M. Leclercq, d'indemnités de dommages de guerre afférentes à un immeuble sis à Neuville-Saint-Vaast.

Par suite d'une erreur, les dommages cédés par M. Leclercq avaient été indiqués comme étant de 264.890 fr. 92. Ils ne sont en réalité que de 164.890 fr. 92.

Nous avons fait signer au cédant une promesse de cession rectificative.

Cette cession serait consentie moyennant un prix de 85.743 francs, soit à raison de 52 % de la valeur de remplacement.

Les autres conditions de la précédente promesse conserveraient leur effet.

Nous vous proposons de modifier en ce sens votre délibération susvisée du 27 avril 1924, d'homologuer la nouvelle promesse souscrite et de nous autoriser à passer le contrat nécessaire.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4530
—
Achat rue de Valenciennes, 22 rue Jean-Jaurès 23 et 25
—

La Commission du Plan a donné un avis favorable à l'acquisition, par la ville, de parcelles de terrain à prendre dans le fonds et en façade des immeubles sis à Lille, rue de Valenciennes, 22, et rue Jean-Jaurès, 23 et 25, en vue de la réalisation de l'alignement des dites rues.

Nous avons pu obtenir de M. Jules Cocard, administrateur de la Société Anonyme des Etablissements Jules Cocard, une promesse de vente au profit de la ville.

Un arpentage déterminera la surface exacte des terrains cédés.

Le prix serait calculé sur la base de 40 francs le mètre carré, ce prix comprenant cession du sol, fondations et toutes causes quelconques intéressant le terrain, de façon à ce que la ville soit dégagée de toute réclamation ultérieure.

L'entrée en jouissance aurait lieu le jour du paiement du prix.

La vente serait réalisée aux frais de la ville devant le notaire à désigner par la Société venderesse. Le prix serait payé après l'accomplissement des formalités de purge.

Nous vous proposons d'homologuer cette promesse de vente, de nous autoriser à passer le contrat nécessaire et de décider que la dépense en résultant, principal et frais, sera prélevée sur le crédit : « Reconstitution foncière de la ville ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

4531
—
Victimes civiles de la guerre
—
Plaques commémoratives
—
Fourniture
—

MESSIEURS,

Désirant perpétuer le souvenir des 184 victimes civiles de la guerre enterrées au cimetière du Sud, au même titre que les soldats « morts pour la France », nous avons décidé de faire placer sur chacune de ces tombes une plaque commémorative en marbre.

A cet effet, nous avons demandé à diverses maisons de marbrerie, à quelles conditions elles pourraient livrer les 184 plaques prévues.

Ont répondu à notre appel :

1° M. René Morel, 153, rue Solférino, à Lille qui propose le prix de 54 francs par plaque, soit . . . . . 9.936 »

2° M. Verhelst Charles, 61, rue Léonard-Danel, à Lille, au prix de 56 fr. 50 par plaque, soit . . . . . 10.396 »

3° MM. Colinet frères et sœurs, 62, rue du Faubourg-des-Postes, à Lille, au prix de 68 francs par plaque, soit . . . . . 12.512 »

4° M. Sara Henri, 12, rue Garibaldi, à Lille, au prix de 69 fr. 50 par plaque, soit . . . . . 12.788 »

5° MM. A. Bidault et Longuépée, 72, rue du Faubourg-des-Postes, à Lille, au prix de 72 fr. 75 la plaque avec socle fer, soit. . . . . 13.386 »
et de 75 fr. 80 la plaque avec socle pierre, soit. 13.957 20

6° M. Delpomdor Alfred, 10, rue du Ballon, à Lille, au prix de 76 fr. 52 par plaque, soit . . . . . 14.000 »

En conséquence, nous vous prions de vouloir bien nous autoriser à passer marché avec la maison René Morel, 153, rue Solférino, à Lille, qui a fait les meilleurs prix.

La dépense totale, évaluée à 9.936 francs, sera inscrite au Budget supplémentaire de l'exercice 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4532

Fonctionnaires municipaux non titularisés

Pensions de retraite

Par délibération en date du 17 septembre 1920, le Conseil municipal décidait d'allouer aux ouvriers municipaux qui, en raison de leur âge et de leur état de santé, se trouvent dans l'obligation de cesser leurs fonctions avant d'avoir atteint 70 ans, une pension annuelle fixée comme suit :

Pour les ouvriers ayant 65 ans d'âge et 15 années de service. .	400	francs.
Pour les ouvriers ayant 65 ans d'âge et 20 années de service. .	500	»
Pour les ouvriers ayant 60 ans d'âge et 25 années de service. .	500	»
Pour les ouvriers ayant 70 ans d'âge et 20 années de service. .	600	»

De plus, une pension de 600 francs est allouée, quel que soit leur âge, aux ouvriers ayant au moins 30 années de services et incapables de travailler.

Par une autre délibération prise au cours de la même séance, le Conseil a, en outre, décidé d'allouer, aux employés municipaux non tributaires de la Caisse des retraites et devant quitter leurs fonctions par suite de leur âge, une allocation annuelle et renouvelable fixée comme suit :

Une somme de 50 francs pour chaque année de service à ceux des employés qui ne compteraient pas, lors de leur mise à la retraite, au moins 15 ans de services. Cette somme sera portée à 60 francs par année de services, lorsqu'au moment de la mise à la retraite, l'employé comptera plus de 15 ans de services. En aucun cas, le montant de cette allocation ne peut excéder 1.500 fr. par an.

Dans sa séance du 18 juin 1923, le Conseil décidait que cette dernière délibération ne visant que les employés municipaux proprement dits, s'appliquerait, désormais, aux fonctionnaires de toutes les catégories non tributaires de la Caisse des retraites. Toutefois, cette délibération n'indiquait pas si cette mesure devait avoir un effet rétroactif et s'appliquait aux pensions allouées antérieurement au 18 juin 1923 ; de ce fait, aucune de ces pensions n'a été augmentée jusqu'à présent.

Nous estimons qu'il y a là un oubli qu'il serait équitable de réparer, et nous vous proposons de décider que cette mesure sera appliquée, à partir du 1er janvier 1925, à tous les titulaires de pensions allouées antérieurement au 18 juin

1923. La dépense qui résultera de l'application de cette nouvelle mesure, sera, d'ailleurs, peu importante, puisqu'elle s'élèvera à la somme de 15.000 fr. environ. Elle fera l'objet d'un crédit spécial à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4533
—
Propreté publique
—
Salaire des ouvriers
—
Augmentation
—

« L'Union Syndicale des Ouvriers des Transports de Lille » a demandé, par l'intermédiaire de son secrétaire, une augmentation de 0 fr. 25 par jour pour les ouvriers de l'entreprise de l'enlèvement des ordures ménagères.

La Commission de voirie, considérant que le prix de la vie a sensiblement augmenté depuis le dernier relèvement des salaires de ces ouvriers, vous propose d'accueillir favorablement cette demande.

Il y a actuellement 182 ouvriers employés dans l'exploitation, ce qui porte l'augmentation journalière à : 0 fr. 25 × 182 = 45 fr. 50.

Et pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1925, soit 313 jours ouvrables : 45 fr. 50 × 313 = 14.241 fr. 50, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter 15 % pour les frais supplémentaires (assurance, enregistrement, contributions, chiffre d'affaires) :

$$\frac{14.241 \text{ fr. } 50 \times 15}{100} = \ldots\ldots \quad 2.136 \text{ fr. } 22$$

Ensemble . . . . . 16.377 fr. 72

L'article 55 du traité passé avec la Société A. Collin et Cie, concessionnaire du service de l'enlèvement des ordures ménagères stipule que les variations des salaires des ouvriers de l'entreprise viendront soit en déduction, soit en augmentation de la redevance annuelle allouée à la dite Société pour assurer le service public qui lui a été confié.

En conséquence, nous vous prions de décider que la somme totale de 16.377 fr. 72 sera réglée pour cette année, à la dite Société, en douze mensua-

lités de 1.364 fr. 81 en sus des sommes qui lui sont actuellement payées. La dite somme sera prélevée sur le crédit : « Propreté publique », inscrit au budget ordinaire de 1925.

Il est bien entendu que les ouvriers du service municipal de la propreté publique recevront une augmentation égale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4534
—
Sourds-muets et aveugles
—
Bourse
—
De Rycke Denise
—

D'accord avec votre 4me Commission, nous vous prions de vouloir bien accorder à la jeune De Rycke Denise, dont les parents habitent, rue du Gros-Gérard, 8, une bourse de 650 francs, représentant les frais de demi-pension à l'Institution des Sourds-muets et aveugles de Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4535
—
Location rue de Fives, 87
—

M. Bataille, demeurant à Lille, rue du Curé-Saint-Sauveur, 4, a sollicité la location du terrain sur lequel était autrefois érigé l'immeuble ayant porté le N° 87 de la rue de Fives.

Cette location pourrait lui être consentie verbalement et au mois à partir du 15 janvier 1925, moyennant un loyer annuel de 450 francs payable par mois et d'avance. Elle serait résiliable à toute époque, par les deux parties, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit à cet égard.

M. Bataille ne pourrait ériger aucune construction, ni baraquement et serait tenu de clôturer à ses frais le dit terrain.

M. Bataille ayant accepté ces conditions, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Nouveau Plan, de lui consentir cette location.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4536
—
Délégations
—
Services municipaux
—
Conseil de discipline pour 1925
—

Aux termes de l'article 17 du Statut des fonctionnaires municipaux, le Conseil municipal doit élire six de ses membres, parmi lesquels, le cas échéant, le Maire aurait à tirer au sort les noms des deux conseillers appelés à siéger au Conseil de discipline.

Nous vous prions de désigner MM. Martin, Girardin, Dhilly, Bondues, Dhoossche, Coolen.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4537
—
Bibliothèque
—
Renouvellement de marchés
—

M. le Bibliothécaire propose le renouvellement pour l'année 1925 :

1° Du marché, pour achat de livres et publications, passé en 1924 avec la Librairie Générale Tallandier (sommes à prélever sur les crédits de la Bibliothèque communale).

2° Du marché, pour ouvrages d'occasion, passé en 1924, avec la maison Raoust-Leleu, 11, rue Neuve (sommes à prélever sur les disponibilités du crédit N° 31 du budget supplémentaire de 1924).

Votre 4me Commission ayant émis un avis favorable, nous vous prions d'autoriser le renouvellement de ces deux marchés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4538
—
Monument Jules Guesde à Roubaix
—
Souscription

Dans votre séance du 16 avril 1923, vous avez décidé de participer pour une somme de 5.000 francs à la souscription ouverte par la ville de Roubaix

en vue de l'érection d'un monument à la mémoire du citoyen Jules Guesde, ancien député de Roubaix.

Le Comité ayant l'intention de faire une œuvre durable, a décidé de n'employer, pour ce monument, que des matériaux pouvant braver les injures du temps, et a choisi à cet effet le granit et le bronze.

Il en résulte que les dépenses prévues tout d'abord seront considérablement dépassées, et atteindront vraisemblablement le chiffre de 200.000 francs. Le Comité sollicite en conséquence un nouvel effort des souscripteurs. Nous vous proposons d'accueillir favorablement cette demande ; de souscrire une somme supplémentaire de 1.000 francs, et de voter un crédit de pareille importance à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1925.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4539
—
Services municipaux
—
Imprimés
—
Marché Dhoossche
—

Le marché passé avec M. Maximilien Dhoossche, imprimeur à Lille, pour l'impression des budgets et comptes et des affiches administratives est expiré le 31 décembre 1924.

En raison du travail spécial demandé par l'impression des budgets et comptes et du caractère d'urgence des affiches administratives, nous vous prions de nous autoriser à renouveler le marché passé avec cet imprimeur, spécialement outillé pour ces genres de travaux et qui nous a donné entière satisfaction par la qualité du travail fourni et la livraison rapide des commandes passées.

Le montant du marché peut être évalué à 14.000 francs environ. Il sera renouvelé aux conditions de celui expiré et pour l'année courante.

Les dépenses seraient prélevées sur les crédits ordinaires du budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4540
—
Théâtres municipaux
—
Exploitation Saisons 1925-1926 1926-1927 et 1927-1928

Nous vous soumettons le cahier des charges de l'exploitation des Théâtres municipaux pour les saisons 1925-26, 1926-27, 1927-28, ainsi que le projet de convention à passer avec le nouveau Directeur.

L'Administration municipale, après avis de la Commission spéciale et de la 4me Commission, vous propose de confier à M. Pierre Fiard dit Paul Frady, la direction des deux théâtres pendant ces trois saisons.

L'unanimité de l'opinion lilloise et régionale a reconnu l'effort artistique accompli par le Directeur que nous proposons à votre choix ; M. Frady, en effet, par sa conscience professionnelle et ses connaissances spéciales a rénové notre scène et a su, en quelques mois, la porter sans conteste, au-dessus du niveau normal des théâtres de province.

Nous vous prions de vouloir bien approuver les textes qui vous sont soumis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4541
—
Assistance aux vieillards, infirmes et incurables
—
Hospitalisation
—

Conformément à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'hospitalisation des vieillards, infirmes ou incurables, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, avec les dossiers, les listes des personnes sollicitant leur hospitalisation.

Liste A. — Vieillards, huit demandes sollicitées.

Liste B. — Infirmes ou incurables, huit demandes sollicitées.

Liste C. — Personnes ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas, cinq demandes sollicitées, dont deux propositions de rejet.

Liste D. — Huit maintiens.

Liste E. — Hospitalisation à l'asile des incurables, dit « des Cinq-Plaies », une demande sollicitée.

Liste F. — 2e partie, cinq demandes sollicitées.

Liste G. — Vieillards belges, trois demandes sollicitées.

Liste H. — Incurable belge, une demande sollicitée.

Liste I. — Personnes belges ayant à Lille, leur domicile de secours mais n'y résidant pas, deux demandes sollicitées, dont une proposition de rejet.

Liste J. — 2e partie (belge), une demande sollicitée.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces listes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4542

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables

Assistance à domicile

Conformément à la loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen avec les dossiers, les listes des personnes sollicitant l'assistance à domicile.

Liste A. — Vieillards, vingt-sept demandes sollicitées, dont trois propositions de rejet.

Liste B. — Infirmes et incurables, trente-cinq demandes sollicitées, dont cinq propositions de rejet.

Liste C. — Postulants ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas : sept demandes sollicitées dont une proposition de rejet.

Liste D. — Deux suppressions.

Liste E. — 2e partie, trois demandes proposées.

Liste F. — Vieillards belges, dix-huit demandes sollicitées, dont deux propositions de rejet.

Liste G. — Incurables belges, douze demandes sollicitées, dont quatre propositions de rejet.

Liste H. — Postulants belges ayant leur domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas, six demandes sollicitées.

Liste I. — 2e partie, une demande sollicitée (vieillard belge).

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces listes et admettre les modifications suivantes :

Infirmes et incurables (belges)

Bapaume Augustin, rue La Fontaine, cour Gruyelle : situation digne d'intérêt, il y a lieu de lui accorder 10 francs.

Boelaerts Henri-Hubert, rue de Seclin, 30 : situation digne d'intérêt ; il y a lieu de lui accorder 10 francs.

Verleye Elise, boulevard de Lorraine, 27 : situation très malheureuse, il y a lieu de lui accorder 30 francs.

Verrept Louis, rue Monge, cour Bailleul, 2 : situation digne d'intérêt, il y a lieu de lui accorder 10 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4543
—
Assistance aux familles nombreuses
—

Conformément à la loi du 14 juillet 1913, relative aux familles nombreuses, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, avec les dossiers, les listes des personnes sollicitant l'assistance aux familles nombreuses.

Elles se répartissent comme suit :

Dix-neuf demandes d'allocation, vingt-trois allocations payées.

1° Quatorze demandes de la première partie comprenant :

Quatorze chefs de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de 13 ans.

Cette liste représente quinze indemnités à 7 fr. 50, soit : 112 fr. 50.

2° Quatre demandes de la première partie comprenant :

Quatre veuves ou assimilées ayant plus de deux enfants âgés de moins de 13 ans.

Cette liste représente sept indemnités à 7 fr. 50, soit : 52 fr. 50.

3° Postulant ayant son domicile de secours à Lille, mais n'y résidant pas.

Une demande de la première partie comprenant un chef de famille ayant plus de trois enfants âgés de moins de 13 ans.

Cette liste représente une indemnité de 7 fr. 50, soit : 7 fr. 50.

Le total de ces listes représente vingt-trois indemnités à 7 fr. 50, soit : 172 fr. 50, plus la majoration de 10 francs accordée à chaque indemnité de 7 fr. 50, soit : 23 × 10 = 230 francs.

Ensemble : 172 fr. 50 + 230 francs = 402 fr. 50.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces listes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4544
—
Assistance aux femmes en couches
—

Conformément à la loi du 17 juin 1913, relative à l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen, les listes des personnes sollicitant le bénéfice de l'allocation.

Liste A. — Admissions d'urgence : 183

Baillieu Elise-Louise. — Barratte, née Syssau Madeleine. — Bertrand, née Merlier Julienne. — Billerait, née Mermillot Louise. — Bocquillon, née Lemichel Sidonie. — Bonnet Simone. — Boré Ernestine. — Breton Alice. — Brisse, née Delin Jeanne. — Brown, née Géneau Mathilde. — Cacan, née Leruste Gabrielle. — Calant Marie-Louise. — Caliez, née Paulet-Emilie. — Carlier, née Lefief Suzanne. — Callens, née Crémillier Hermance. — Caron, née Benoît Maria. — Chartrer, née Leclercq Madeleine. — Collet, née Elleboudt

Cécile. — Colpaert, née Verbeken Jeanne. — Cosyn Germaine. — Cuvelier, née Deligny Marie. — Dambre, née Duthoit Marie. — De Bue, née Duchatel Marie-Louise. — De Coninck, née Dewancker Julie. — Decomble, née Wuillay Catherine. — Defaux, née Vanden Torren Virginie. — Defieuw, née Prodhemme Georgette. — Delabie Julia. — De Laender Clémence. — Delecourt, née Delannoy Philomène. — Demeulemeester, née Meunier Louise. — Denis, née Delire Yvonne. — Désèque, née De Roy, Fernande. — Desmoucron, née Desramaux Suzanne. — Desmettre, née Cierkens Lucienne. — Desquenne Laure. — Dubois, née Van Boxsom Anne. — Duburcq, née Faisant Louise. — Duchatel Germaine. — Dujardin, née Fortrie Marthe. — Dujardin, née Dunas Louise. — Dumont, née Vansteenkiste Alphonsine. — Dumont Marguerite. — Dumont Noémie. — Dumoulin, née Huyeux Emilienne. — Duprot, née Segand Catherine. — Duthoit, née Smet Madeleine. — Facq, née Bunnens Raymonde. — Flon, née Bartier Julie. — Fremaux Angèle. — Hanssens, née Vandermissen Jeanne. — Harmel, née Tissier Lucile. — Hennerch, née Riels Jeanne. — Honoré, née Verrupen Louise. — Hoylaerts, née Pauwels Lucienne. — Huzler, née Nis Fernande. — Kennedy, née Vermeulen Marianne. — Lamory, née Degauchy Marcelline. — Langie, née Cuyot Raymonde. — Leclercq, née Vinckvleugel Raymonde. — Lefranc, née Plockyn Maria. — Leroy, née Lille Orasie. — Letuppe Yvonne. — Marel, née Chartrer Simonne. — Martreux, née Vandurme Augustine. — Mieller Raymonde. — Monsorez, née Muys Raymonde. — Papegay, née Piens Angèle. — Papegay, née Everaer Yvonne. — Pauwels, née Fagnard Sophie. — Renou, née Buyens Léna. — Richart, née Vanzut Marguerite. — Stamens, née Joos Louise. — Tabary Emilienne. — Tenier, née Mansuet Jeanne. — Thibaut, née Hennebel Jeanne. — Valcke Jeanne. — Vandevelde, née De Vos Blanche. — Van Rompay Cécile. — Verhaeverbeke, née Hugot Madeleine. — Vermessen, née Annou Anastasie. — Vinchon, née Danneel Jeanne. — Waekens, née Dessinais Eléonore. — Wartelle Philomène. — Bève, née Creton Blondine. — Baes, née Leroy Marie. — Bal, née Van Belle Ernestine. — Blat, née Bouché Germaine. — Brunin, née Borelle Marie. — Chuin, née Liesse Georgina. — Constant, née Sulmon Jeanne. — Debruyne, née Audon Hélène. — Deloddere, née Lemaistre Clémentine. — Devresse, née Delesalle Jeanne. — Dubois, née Duez Julie. — Druelle, née Dhalluin Aurélie. — Duthielt, née Dindeleux

Valentine. — Dutriez, née Pollet Mathilde. — Faucqueur, née Daure Augustine. — Gilquin, née Vandevoorde Marie. — Lambois, née Franck Elise. — Lecroart, née Colpaert Marcelle. — Leignel, née Leclercq Julia. — Leperle, née Dhénin Augusta. — Marcel, née Danel Marguerite. — Mazingue, née Vanhouten Léonie. — Monnet, née De Poivre Fernande. — Mortreux, née Duthoy Marie. — Noelz, née Martin Louise. — Ruelle, née Duplouy Hélène. — Ruysschaert, née Treels Octavie. — Saint-Quentin, née Carpentier Adèle. — Sombret, née Engels Adolphine. — Tersin, née Ogar Ludivine. — Vandenbossche Pauline. — Vanhaezebrouck, née Flament Philomène. — Vanhecke, née Carlier Malvina. — Vanpaemel, née Blondel Germaine. — Vantorhoudt, née Foreaux Aimée. — Amiot, née L'Hote Marie. — Baudry, née Franceuse Isabelle. — Broucxau, née Paulin Anna. — Brulois, née Berneron Marie. — Cocu, née Lemaire Madeleine. — Confrère, née Calotte Eléonore. — Courtin, née Ducouvent Fernande. — Delachat, née Leschevin Eglantine. — De Laere, née Delplace Marie. — Delannoy Julia. — Delaval, née Baudoin Georgette. — De Ruycke, née Eeckeloot Carmen. — Detienne, née Forge Berthe. — De Vos Germaine. — Dockx, née Pharazyn Blanche. — Dousselaere Fernande. — Ducouvent, née Obled Hélène. — Duthoit, née de Taeye Fernande. — Gevaer, née Doizy Louise. — Henriot, née Lepoix, Marie. — Lavallez, née Brioul Fernande. — Leroy, née Fleurose Marcelle. — Menez, née Dormiez Georgette. — Pouille Victoria. — Otte Germaine. — Renaud Marie-Louise. — Ruysschaert Marie-Louise. — Seulin, née Lefebvre Marguerite. — Seynaeve, née Verhulst Marie. — Tauber, née Wanderstein Marie. — Vandeputte, née Monchy Madeleine. — Vanderstraeten Noële. — Vermès, née Dumont Lucienne. — Vichery, née Plancq Germaine. — Barge, née Standaert Léontine. — Baudoux, née Vuylsteker Germaine. — Bès, née Duthoit Alicia. — Bonamis, née Badie Marie. — Breton, née Decottignies Léonie. — Durand, née Chavatte Jeanne. — Destouche, née Vanden Brauden Marie. — Depriester Fernande. — Dupont, née Bourdon Joséphine. — Dupriez, née Chaussé Marie-Louise. — Delannoy Blanche. — Delécluze, née Gilquin Anaïs. — Deleu, née Lippens Maria. — Delos, née Massacrier Henriette. — Hermant, née Grigny Maria. — Le Bouhoulec, née Aguen Marie-Jeanne. — Lefever, née Missienne Angèle. — Legrin, née Jonckière Marie. — Lesaint, née Idocq Fernande. — Mahy, née Herbaux Jeanne. — Maléon, née Confrère Césarine. — Marescaux, née Van Camp Marthe. — Remmery, née Derhille Marguerite.

— Sobry, née Cousin Augustine. — Speybrouck Jeanne. — Trouvé, née Vanpeene Gabrielle. — Vanhaecke Simonne. — Vanhesbrock, née Vandestienne Louise. — Vantrichtvelde, née Belet Constance. — Wartelle, née Rock Anaïs. — Watteeuw, née Vernée Jeanne.

Liste C. — Propositions de rejet : 11

Baert, née Déjà Maria, rue Helman, 14. Ressources, 12.600 francs ; barème 11.040 francs.

Besin, née Vang Suzanne, rue Manuel, 95. Ressources, 9.000 francs ; barème 7.400 francs.

Bruyneel, née Rocault Raymonde, rue des Postes, 271. Ressources, 7.800 fr.; barème 7.400 francs.

Castelain, née Vandeville Marie, rue Pont-Noyelles, 2. Ressources 8.520 fr. barème 7.400 francs.

De Bleeckère, née Botteldorn Joséphine, allée de la Vieille-Aventure, 40. Ressources, 7.920 francs ; barème 7.400 francs.

Denolf, née Delannoy Adrienne, rue Pierre-Legrand, cour Dewas, 21, Ressources 10.500 francs ; barème 9.800 francs.

Dubar, née Delmotte Irène, rue Constantine, 25. Ressources, 8.160 francs ; barème 7.400 francs.

Florin, née De Pauw Joséphine, rue Diderot, cour Saint-Clément, 9. Ressources 11.150 francs, barème 9.400 francs.

Grarre, née Dehaut Juliette, rue des Processions, 103. Ressources, 7.840 francs ; barème 7.400 francs.

Guilbert, née Luby Marguerite, rue du Long-Pot, 29. Ressources, 7.680 fr.; barème 7.400 francs.

Sorge, née Blandin Marguerite, rue des Hannetons, 41. Ressources, 8.400 francs ; barème 7.400 francs.

Liste D. — Refus de fournir les renseignements : 3

Deprez, née Mansuet Augustine, rue des Pavillons, 13. Refuse de fournir le bulletin de salaire.

Lambert, née Hoornaert Léontine, rue Pierre-d'Oudegherst, 12. Refuse de fournir le bulletin de salaire.

Marin, née Pailleux Marthe, rue Ducourouble, 5. Refuse de fournir le bulletin de salaire.

Belges. — Avis favorables : 19

Bekaert, née Van Dest Germaine. — Carpeaux, née Lucat Renelde. — Debusschère, née Dekeukelaere Eulalie. — Franckelemon, née Debruyne Hélène. — Helleputte, née Van Daele Maria. — Lauwers, née Rooms Henriette. — Lesy, née Demague Germaine. — Pittillioen, née Devos Maria. — Raviau, née Deboever Nelly. — Sinhave Marie. — Tys Rosine. — Vandervonden, née Delemar Angèle. — Verstyn, née Vereecke Emélie. — Delaruelle, née Levêque. — Platteau, née Delporte Alice. — De Geyndt Françoise. — Jenart, née Brouwers Gérardine. — Parmentier, née Verreydt Marie. — Roosen Pauline.

Propositions de rejet

Tanghe, née Denise Rosine, rue de la Barre, 64. Refuse de fournir le bulletin de salaire.

Italiens. — Une admission d'urgence

Odisio, née Vachetta Antonia, place de la Nouvelle-Aventure, 11.

Polonais

Zakrzenska Wladyslowa, rue du Faubourg-de-Roubaix, 251.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

4545 — *Assistance* — *Hospitalisés dans les Sanatoria* —

Votre Commission d'Assistance, après avoir examiné la situation des hospitalisés dans les Sanatoria, par la Ligue du Nord, propose la participation de la ville aux frais de séjour, des malades désignés ci-après :

Couture Anne-Marie, 2 francs par jour, pendant trois mois.

Danés Paul, 5 francs par jour, pendant six mois.

Daphnis Walter, 11 francs par jour, pendant trois mois.

Delacroix Albert, 5 francs par jour, pendant trois mois.

Leblond Georges, 5 francs par jour, pendant six mois.

Lemaire Mélanie, 5 francs par jour, pendant trois mois.

Marquilly Suzanne, 6 fr. 50 par jour, pendant six mois.

Parent Alice, 7 francs par jour, pendant trois mois.

Pollet Veuve, 3 francs par jour, pendant cinq mois.

Verbiest René, 5 francs par jour, pendant trois mois.

Deligny Marie-Thérèse, 3 fr. 50 par jour, pendant six mois.

Ces propositions ayant été agréées par l'Administration, nous vous prions de vouloir bien décider que la ville de Lille participera, à partir du 1er janvier et pour les périodes ci-dessus indiquées, au paiement des frais de séjour dont il s'agit, sur le vu du certificat délivré par le Trésorier du Sanatorium.

Adopté.

M. Saint-Venant. — Au nom de l'Administration municipale, je vais présenter au Conseil trois vœux que je le prie de vouloir bien approuver, comme ils l'ont été par tous les congressistes lors du dernier Congrès des maires.

1° Que d'urgence, en raison de la situation actuelle des fonds communs, le projet sur la Caisse d'avances aux communes vienne en discussion au Parlement et soit voté dans les plus courts délais ;

2° Que le Gouvernement et la Commission des Finances veuillent bien examiner les suggestions contenues au rapport du Congrès des Maires, en ce qui concerne les prélèvements sur les fonds communs des sommes nécessaires à la constitution de la Caisse ;

3° Que la possibilité de prêts aux syndicats de communes soit ajoutée ;

4° Que les Maires membres du Parlement se groupent pour une action collective en vue de faire aboutir définitivement le projet de loi.

M. Saint-Venant. — Il y a nécessité à constituer un capital de réserve afin que les communes financièrement gênées puissent recourir à l'emprunt tout en ne payant qu'un intérêt modique fixé à 1 franc %. La question n'a pu être examinée plus tôt par le Parlement parce que les délégués avaient pour mission d'intervenir pour demander que la Commission de répartition soit

constituée d'autre manière. Elle comprenait seize membres dont douze représentants de l'Etat et quatre des communes. Après maintes discussions, nous avons obtenu que le nombre des délégués des communes soit fixé à douze et quatre pour l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

1° Que dès avant la réforme de la répartition des fonds communaux, aussi bien celui du décime sur le chiffre d'affaires dont la répartition est automatique et arithmétiquement proportionnelle au nombre d'habitants, que celui des contributions indirectes, il soit admis que leur produit à répartir sera limité à un maximum ;

2° Que les sommes dépassant le maximum prévu soient intégralement versées à la Caisse d'avances aux communes ;

3° Qu'il ne soit pas admis le principe d'une imputation spéciale sur le fonds commun pour faire face aux dépenses de la réforme des retraites communales ;

4° Que la réforme, et partant le vote de la loi sur la Caisse d'avances, ait lieu dès le vote de la loi des finances.

M. Saint-Venant. — Des discussions qui ont eu lieu à ce sujet et des rapports précédemment établis, il ressort que des communes disposant de ressources, ont reçu sur les fonds communs une part qui a été affectée à l'organisation de fêtes au cours desquelles des lots étaient distribués aux habitants de la commune. Si on s'en rapporte au tableau de répartition, de nombreuses villes du Midi ont vu leur part augmentée de 90 à 100 %, alors que pour certaines communes du Nord, les chiffres étaient en dégression. Le Congrès des Maires a réclamé une meilleure répartition de ces fonds.

Adopté à l'unanimité.

« Que le Parlement, prenant en considération le désir déjà exprimé dans » différents Congrès des Maires, décide de couvrir totalement les dépenses » imposées aux communes pour l'entretien du Corps des Sapeurs-Pompiers, » et le renouvellement du matériel d'incendie. Les crédits fournis à l'Etat

» par la taxe sur les Compagnies d'assurances étant répartis intégralement » s'il y a lieu, et, dans le cas d'insuffisance, proportionnellement aux charges » des communes, celles-ci étant autorisées à imposer elles-mêmes une taxe » municipale aux Compagnies d'assurances pour couvrir le déficit possible » de cet entretien ».

M. Saint-Venant. — Le Gouvernement prélève, sur une imposition spéciale qui frappe les Compagnies d'assurances, les fonds destinés à subventionner les services de Sapeurs-Pompiers organisés par les villes.

Du rapport que j'ai eu sous les yeux, il ressort qu'en 1921, si l'Etat a perçu 6 millions au titre de cette imposition spéciale, il n'a distribué comme subvention aux villes qu'environ 600.000 francs. A l'heure actuelle, les Compagnies d'assurances versent annuellement à l'Etat plus de 14 millions sur lesquels les communes ne touchent que 1.800.000 francs. C'est insuffisant.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h. 45.

IMP. CAMILLE ROBBE, O. MARQUANT, SUCCR, LILLE 31022

Teste. Saint Menard	Lapalice	Meadon	Beaurepaire
Shilly	Salendre	Raghebourg	Coubbement
Breton	Ghestquière	Denenbourg	Cramette
Meullier	Boolen	Sallan	Concouble
Bauche	Shoosche	Lourdale	Darcagus
Vandenberghe	Gricardy	Martin	Bodier
	Peeters	Bondues	